

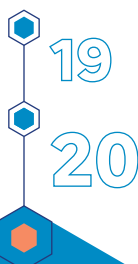


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE
compétences



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



3 ANS D'ACTION AU SERVICE
DE LA FORMATION
DES ACTIFS

SOMMAIRE

CHAPITRE 1

3 ANS D'ACTION AU SERVICE DU SYSTÈME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE 6

France compétences, une instance nationale investie de trois missions clés 8

Synthèse des réalisations 2021 9

3 ans d'action soutenue :

retour sur les réalisations majeures 12

retour sur les dates clés 16

CHAPITRE 2

FRANCE COMPÉTENCES, L'EXPERTISE AU PROFIT DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE 20

Une gouvernance quadripartite pour garantir la qualité des débats
et l'efficacité de la prise de décision 22

Une organisation interne au service des enjeux de France compétences 28

Une politique RH adaptée à l'évolution des effectifs et des besoins 30

CHAPITRE 3

MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS : DES RESSOURCES MOBILISÉES POUR UN SYSTÈME PLUS LISIBLE, EFFICACE ET ÉQUITABLE 32

FINANCEMENT

Une répartition ciblée des fonds de la formation et de l'apprentissage 34

Le compte de résultat 2021 36

RÉGULATION

L'apprentissage 38

La certification professionnelle 41

Le conseil en évolution professionnelle 45

Les projets de transition professionnelle 46

AMÉLIORATION

Les travaux d'étude et d'enquête 48

L'animation des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications 50

Les systèmes d'information, un enjeu central 51

CHAPITRE 4

PERSPECTIVES 2022 54

Des enjeux clés, des perspectives 56

GLOSSAIRE 60

Il est en premier lieu important de célébrer le succès des actions menées par France compétences, ses équipes et le Conseil d'administration ces trois dernières années.

Né en janvier 2019, l'établissement a démontré son efficacité par l'atteinte des objectifs qui lui avaient été confiés par la loi « Avenir professionnel ». Il s'est tout d'abord agi, pour l'établissement, de créer puis déployer les moyens nécessaires à son activité tout en garantissant la proximité avec les acteurs de la formation professionnelle et les usagers.

En trois ans, pour tous les dispositifs proposés, les résultats sont en très forte progression. À titre d'exemple, en 2021, plus de 700 000 jeunes ont été formés en apprentissage, un chiffre record pour ce tremplin vers l'emploi, et plus de deux millions d'actions de formation ont été financées dans le cadre du compte personnel de formation (CPF) au profit des actifs.

C'est aussi le déploiement au niveau national du conseil en évolution professionnelle, utile pour accompagner la réorientation professionnelle ou encore le soutien aux dispositifs de transition.

France compétences, sur cette période, a aussi pu assurer ses engagements financiers avec le soutien de l'État dans le contexte économique unique que nous avons connu.

Pour réussir à relever ces défis, France compétences a pu s'appuyer sur les expertises croisées de son Conseil d'administration, l'engagement et l'efficacité de ses commissions ainsi que le travail de proximité mené par ses équipes. De par sa constitution et sa composition quadripartite, le Conseil d'administration est un lieu de débat stratégique et politique, propice aux échanges à la fois riches, libres et sincères entre tous les acteurs. Chacun de ses membres a porté et relayé les décisions prises, au sein du Conseil d'administration, auprès de sa propre organisation comme dans tout l'écosystème, agissant comme un véritable levier sur le déploiement des politiques publiques et des missions de France compétences.

Les commissions ont également joué un rôle prépondérant pour analyser, proposer et recommander les décisions à prendre en Conseil d'administration. Les équipes de France compétences, par la mise en synergie des parties prenantes



PIERRE DEHEUNYNCK

Président du Conseil d'administration

— à travers les actions de communication ou l'organisation de temps d'échanges avec les acteurs du secteur —, ont joué un rôle de facilitatrices et de pédagogues auprès de tous. L'ensemble de leurs travaux ont amélioré la visibilité et la compréhension de ces politiques mais aussi l'appropriation par tous les acteurs des dispositifs qui en découlent, clé du succès pour les usagers.

À l'avenir, j'ai à cœur que le débat se poursuive au sein du Conseil d'administration, qui a prouvé au regard de ces trois années, combien il est représentatif de toutes les parties et constitue le lieu idéal pour la prise de décisions stratégiques et politiques. Le succès de France compétences doit être conforté, en assurant la pérennité des dispositifs auprès des bénéficiaires, notamment sur le plan financier. Pour y parvenir, nous avons une responsabilité collective pour garantir l'accès équitable à une offre de formation professionnelle et d'apprentissage accessible et de qualité.

Le Conseil d'administration, renouvelé pour un mandat de trois ans en janvier 2022, s'est résolument engagé à poursuivre ses travaux et actions en soutien de la Direction générale de France compétences et de ses équipes, pour in fine contribuer au développement des compétences de tous et inscrire ses actions en correspondance avec les enjeux économiques et sociaux du pays.

Trois ans après la naissance de France compétences, l'heure est au bilan : le pari est réussi. **Nouvel acteur dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences, grâce à l'expertise de ses équipes, a su relever avec l'agilité requise les missions qui lui incombent dans le cadre de la loi « Avenir professionnel ». En trois ans, l'institution a su démontrer toute son efficacité au regard des enjeux de la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.**

En dépit du contexte budgétaire, France compétences a pleinement assumé son rôle de financeur auprès des opérateurs, afin de soutenir la forte dynamique de l'apprentissage comme la mobilisation par les bénéficiaires du CPF. France compétences a également agi à plusieurs niveaux pour faire émerger un marché de la formation et de l'apprentissage plus lisible, efficace et équitable pour tous. Par ses travaux menés auprès des centres de formation d'apprentis (CFA) pour la convergence des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage ainsi que par le renouvellement de l'offre de

certification professionnelle – au plus près des besoins des actifs comme des entreprises –, son rôle de régulateur s'est encore renforcé. **Une nouvelle page s'ouvre, notamment par l'installation des équipes au sein d'un nouveau siège, étape structurante pour nous tous.** L'un de nos enjeux internes prioritaires tient désormais à renforcer nos équipes et développer les compétences au sein de l'établissement. C'est en confortant et développant notre expertise que France compétences continuera à répondre avec la même efficacité à la philosophie et aux enjeux portés par la loi de 2018.

“Renforcer le rôle de régulateur de France compétences.”

L'un des objectifs, pour France compétences, est aujourd'hui de se concentrer sur son cœur de métier, qui tient en sa capacité à réguler plus fortement le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Pour y parvenir, il conviendra d'encore mieux analyser non seulement le coût de l'apprentissage, mais l'ensemble des coûts de la formation et de mettre à profit nos compétences de veille et de contrôle pour nous assurer de la qualité de l'offre proposée et de sa valeur d'usage auprès des entreprises et des actifs. Garantir la qualité de la certification nécessitera également un renforcement du contrôle des certificateurs. À cet effet, la mise en place de process formalisés viendra concourir à la sécurisation de ces actions. Plus que jamais, France compétences et ses équipes s'engagent à être exemplaires sur ces contrôles, afin de continuer, à l'avenir, à accomplir avec la même rigueur ses missions en qualité de financeur comme de régulateur.

Après avoir rempli les missions qui lui étaient assignées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, France compétences devra, encore plus que maintenant, renforcer son action afin que les politiques publiques en matière de formation professionnelle et d'apprentissage profitent à tous et participent pleinement à la société des compétences à laquelle nous aspirons.



**STÉPHANE
LARDY**

Directeur général



CHAPITRE 1



3 ANS D'**A**CTION



AU SERVICE DU SYSTÈME DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

Durant trois ans, France compétences a œuvré en synergie avec les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage pour un système plus transparent et plus juste, au service du développement des compétences des actifs.

Dans un contexte singulier, France compétences a soutenu le développement de l'apprentissage et du compte personnel de formation, et a agi à plusieurs niveaux (coûts de l'apprentissage, renouvellement des certifications, conseil en évolution professionnelle, etc.) pour faire émerger un marché plus lisible, cohérent et équitable. Ses travaux d'évaluation, de diffusion de connaissances, de médiation et de recommandations ont contribué à ajuster l'offre au plus près des besoins en compétences du marché du travail.



FRANCE COMPÉTENCES, UNE INSTANCE NATIONALE INVESTIE DE TROIS MISSIONS CLÉS

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est **l'autorité nationale de financement et de régulation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage**. Elle a pour **mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur**.

Placée sous la tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle, sa **gouvernance quadripartite est composée de représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs** représentatives au niveau national et interprofessionnel, ainsi que de deux personnalités qualifiées.

Ses objectifs ? Promouvoir le développement des compétences et l'acquisition des certifications professionnelles et contribuer à l'égalité d'accès pour tous à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Outre la répartition des fonds mutualisés entre les différents acteurs, France compétences participe à la **régulation de la qualité, des coûts et des règles de prise en charge des formations**. En effectuant un travail rigoureux d'enregistrement, de mise à jour et de lisibilité des certifications inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), France compétences s'attache à établir et **garantir la pertinence des certifications et leur adéquation avec les besoins de l'économie**.

Par ses différentes actions, l'institution œuvre à la **mise en place d'un système lisible, cohérent et équitable pour l'évolution et la transition professionnelle des actifs**.

France compétences est en dialogue permanent avec les institutionnels et professionnels du secteur. Cette proximité lui permet d'exercer pleinement ses compétences en matière d'évaluation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. En cela, France compétences participe à la **mise en synergie des acteurs du système et, de façon plus globale, à l'amélioration de ce dernier**.

Pour consulter la loi
« Avenir professionnel »



France compétences a été créée avec l'ambition d'améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage en intervenant à trois niveaux.



FINANCER

le système de la formation professionnelle et de l'apprentissage de façon optimale et soutenable.



RÉGULER

le marché pour favoriser l'identification des besoins en compétences et faire évoluer les modèles économiques et pédagogiques.



AMÉLIORER

la transparence et la mise en synergie des acteurs du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

SYNTHÈSE

DES RÉALISATIONS 2021

En 2021, France compétences a continué à déployer ses missions au profit de l'efficacité du marché de la formation et de l'apprentissage. Après son installation en 2019, la consolidation de son organisation et de ses missions en 2020, France compétences a pleinement investi ses missions de régulation en 2021. Cette montée en puissance a été rendue possible grâce à l'engagement de ses équipes et à l'implication des membres de sa gouvernance.

Dans un contexte financier difficile, France compétences a assuré son rôle de financeur et réassureur du système, contribuant ainsi au fort développement de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF).

En 2021, France compétences **a alloué plus de 9,4 milliards d'euros aux différents acteurs du secteur**. Cette enveloppe a permis aux jeunes, aux salariés comme aux demandeurs d'emploi d'acquérir ou de faire évoluer leurs compétences.



En matière de régulation, France compétences a agi à plusieurs niveaux pour faire émerger un marché plus lisible et plus juste, permettant de répondre au plus près aux besoins en compétences du marché du travail.

En 2021, **le premier exercice d'observation des coûts de l'apprentissage** a été réalisé. Il a permis de mieux connaître les modèles économiques des centres de formation d'apprentis (CFA). Ce premier travail servira de base aux futures recommandations de France compétences en matière de niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage. Il sera renouvelé en 2022.

L'offre de certification professionnelle s'est fortement renouvelée en 2021. Dans un contexte de hausse des demandes d'enregistrement, les exigences en matière de qualité ont entraîné une baisse des taux d'acceptation, contribuant ainsi à une meilleure lisibilité de l'offre de certification. À cela s'ajoute le renouvellement intégral des certifications inscrites au RS. Par ailleurs, pour lutter contre la fraude, notamment liée au CPF, France compétences **a renforcé sa politique de contrôle des certificateurs et de leurs partenaires** en coordination avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

Les opérateurs régionaux sélectionnés et pilotés par France compétences pour délivrer **le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés** se sont fortement impliqués, aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires territoriaux, pour installer ce service **au cœur des territoires** et des politiques orientation-emploi-formation. Le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter depuis 2020 et le service est aujourd'hui reconnu « utile » voire « très utile » par les actifs qui en ont bénéficié.





*En 2021, **trois grandes études** ont été réalisées avec pour objectif d'éclairer les réflexions et les décisions de **l'ensemble des acteurs** du champ de la formation professionnelle.*

Avec des règles et priorités désormais harmonisées, l'égalité d'accès au financement des **projets de transition professionnelle** s'est renforcée, comme son rôle dans le paysage de la formation professionnelle. **Le système d'information (SI) des Associations Transitions Pro est devenu commun en 2021**, favorisant ainsi l'harmonisation et la sécurisation des pratiques de prise en charge mais aussi le pilotage des dispositifs qu'elles mettent en œuvre.

Pour contribuer à améliorer la transparence du secteur et la mise en synergie de ces acteurs, France compétences a poursuivi ses engagements en termes d'évaluation, de médiation, de diffusion de connaissances, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements.

En 2021, **trois grandes études ont été réalisées** avec pour objectif d'éclairer les réflexions et les décisions de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle. Ces réflexions s'appuient sur des enquêtes et entretiens individuels menés avec des usagers, des organismes de formation (OF), des centres de formation d'apprentis (CFA), des financeurs et d'autres professionnels du secteur de la formation et de l'apprentissage.

Ce travail d'investigation a permis de mieux analyser la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de la certification Qualiopi (1^{re} étude); de comprendre les nouveaux modèles économiques des CFA mis en place suite à la loi « Avenir professionnel » (2^e étude); de connaître la diversité des parcours de reconversion professionnelle et porter ainsi un regard sur la pertinence de l'offre d'accompagnement (3^e étude).

À travers l'analyse des **350 saisines reçues en 2021, dont 256 étaient éligibles**, la Médiatrice de France compétences a formulé de nouvelles propositions d'amélioration au profit des usagers des projets de transition professionnelle et du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés. La Médiatrice a également assuré un suivi de ses précédentes recommandations, notamment dans son rapport 2021.



DES OBJECTIFS ATTEINTS EN 2021 ET UN RÔLE DE RÉGULATION RENFORCÉ

La **convention d'objectifs et de performance (COP)** signée entre l'État et France compétences en avril 2020 fixe les orientations de l'institution pour la période 2020-2022 : **quatre axes prioritaires ont été déclinés en neuf objectifs stratégiques et 17 indicateurs de suivi**. À l'issue de la 2^e année d'exécution de cette feuille de route stratégique, le bilan est positif. France compétences a **investi pleinement son rôle de régulateur**, au travers notamment de deux leviers :

- **la régulation par la qualité des certifications professionnelles** enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), en particulier avec l'opération de renouvellement de ce dernier ;
- **le lancement du nouvel exercice** de détermination de l'ensemble des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.



En 2021, France compétences a atteint les objectifs fixés dans la COP, notamment avec :

- **de nouvelles recommandations sur certains niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage** selon un double objectif, la convergence des NPEC et la soutenabilité financière du système ;
- **la clôture du 1^{er} exercice de dépôt des données de comptabilité analytique des CFA**. Forte de ces résultats, France compétences pourra mieux analyser les coûts de l'apprentissage et adapter le cas échéant ses recommandations ;
- **l'amélioration des délais d'instruction** des demandes d'enregistrement de certifications professionnelles (cinq mois en moyenne) ;
- **la forte progression du recours au conseil en évolution professionnelle** des actifs occupés (+ 37 % par rapport à 2020) ;
- **la mise en place par France compétences d'un SI commun pour les Associations Transitions Pro** qui contribue à harmoniser et sécuriser les pratiques de prise en charge et à faciliter le pilotage des dispositifs.

Dans un contexte financier difficile, l'institution a assuré son **rôle de financeur** en contribuant au fort développement de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF).

Pour consulter le rapport
d'exécution 2021 de la COP



3 ANS D'ACTION SOUTENUE :

RETOUR SUR LES RÉALISATIONS MAJEURES

En trois ans, France compétences a su trouver sa place dans l'écosystème et obtenir les résultats attendus. En tant qu'autorité de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, France compétences est un acteur essentiel. Durant ces trois années, ses actions ont contribué à l'amélioration du secteur favorisant ainsi :

Une offre de certification professionnelle plus lisible et en cohérence avec les besoins de l'économie

Dès 2019, France compétences a posé les fondements de la refonte et de la modernisation du système de la certification professionnelle, introduite par la loi « Avenir professionnel ». **En trois ans, 63 % de l'offre de certification professionnelle du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) a été renouvelée et 100% des certifications enregistrées au Répertoire spécifique (RS).** Cette sélection des certifications par France compétences a pour ambition de correspondre au plus près aux besoins en compétences du marché du travail.

C'est pourquoi des résultats concrets sont demandés aux organismes certificateurs en matière d'insertion et d'évolution professionnelle des diplômés. En outre, la réduction du nombre de certifications enregistrées aux répertoires nationaux apporte plus de lisibilité et de cohérence au système.

Cette réduction des certifications enregistrées de droit au RNCP est principalement liée à la politique de fiche nationale associée aux licences, masters et doctorats. Elle a permis de clarifier la traduction dans le RNCP des certifications professionnelles délivrées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Toutefois, le rythme de renouvellement des certifications enregistrées selon la procédure dite « de droit » au RNCP est significativement inférieur à celui sur demande. Seules 1 007 certifications professionnelles ont été enregistrées durant ces trois années dans ce cadre.

Il en résulte que 64 % des certifications professionnelles de cette procédure arriveront à échéance après le 31 décembre 2023.

Ce chiffre traduit cependant des différences de situation importantes d'un ministère à l'autre. La transformation introduite par la loi est substantielle, cependant le niveau d'avancement est différent selon le répertoire ou la procédure d'enregistrement.

Certifications enregistrées au RNCP

	SUR DEMANDE	DE DROIT
Situation au 31 décembre 2018	2 553	5 413
Situation au 15 avril 2022	1 892	2 850
Variation	- 25%	- 47%

Certifications enregistrées au RS

	SUR DEMANDE	DE DROIT
Situation au 31 décembre 2018	1 834	344
Situation au 15 avril 2022	778	164
Variation	- 57%	- 52%



Vers une convergence des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage (à l'issue des quatre procédures)

Dès sa création en 2019, France compétences a mené la **première procédure générale de détermination des niveaux de prise en charge** (NPEC) de l'apprentissage, répondant ainsi directement aux ambitions de la loi « Avenir professionnel ». 3 700 certifications et 215 branches professionnelles ont été concernées par cette procédure qui a donné lieu à 22 777 recommandations émises par France compétences.

Deux autres procédures complémentaires ont été menées en 2020 et 2021 afin de prendre en compte les nouvelles certifications, les évolutions du RNCP ou les certifications oubliées par les branches. La deuxième procédure générale a été lancée le 15 décembre 2021 et est en cours d'analyse. Les recommandations de France compétences sont attendues pour la fin du 1^{er} semestre de l'année 2022. À chaque procédure et à chaque évolution, France compétences met à jour le référentiel des NPEC, outil indispensable pour tous les opérateurs de compétences (OPCO) et les centres de formation d'apprentis (CFA).

L'ensemble des recommandations de France compétences a permis une **forte convergence des NPEC**, gage d'équité pour tous les jeunes inscrits dans un parcours en apprentissage.

Pour consulter le référentiel des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage



Un renforcement de la qualité de la formation via une participation active au déploiement de la marque Qualiopi

Afin d'éviter la multiplication des acteurs et le risque de systèmes concurrents, dès la fin de l'année 2019, France compétences a validé, pour une durée de trois ans, **sept instances de labellisation habilitées à délivrer la marque Qualiopi**. Aujourd'hui, ces instances ont accordé la certification Qualiopi à **2 400 organismes de formation**. Arrivant à échéance, la liste des instances sera renouvelée à la fin de l'année 2022.

En outre, afin d'**harmoniser les référentiels en matière de qualité et d'assurer une cohérence d'intervention**, France compétences organise une conférence annuelle sur le sujet, qui réunit tous les acteurs majeurs de l'enseignement supérieur. **La première, qui s'est tenue en novembre 2020, a produit des premiers résultats probants :**

- les établissements d'enseignement du supérieur visés par le second paragraphe de l'art. L. 6316-4 ont démontré que leur démarche qualité convergeait effectivement avec les critères du référentiel national qualité ;
- une modification réglementaire a été apportée, les établissements d'enseignement supérieur sont désormais présents sur la liste publique de l'État, aux côtés des organismes de formation (OF) certifiés Qualiopi.

La prochaine conférence sera organisée au deuxième semestre 2022. En complément, dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation, France compétences a mené une enquête auprès d'un panel d'OF mais aussi auprès d'organismes certificateurs et de financeurs entre juin et octobre 2020. Objectif : recueillir les perceptions et problématiques rencontrées vis-à-vis de la nouvelle démarche qualité. Ses conclusions, riches en enseignements, contribuent au débat et permettent de lever certains freins au déploiement de cette nouvelle certification qualité à l'ensemble du système.

Un service de conseil en évolution professionnelle de qualité et utile aux actifs occupés

En 2019, France compétences avait lancé un marché public visant à sélectionner, dans chaque région, un opérateur chargé de délivrer le conseil en évolution professionnelle aux actifs occupés. **Depuis le 1^{er} janvier 2020, les actifs occupés (salariés comme travailleurs indépendants) peuvent recourir au service d'un opérateur régional choisi et financé par France compétences.** À l'issue de ces trois années, le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés fait désormais partie intégrante du paysage de l'emploi et de la formation professionnelle.

Même si l'enjeu de notoriété demeure, **le nombre de bénéficiaires est en forte croissance** tandis que **la qualité de service est en amélioration continue**. Les opérateurs sont intégrés dans les partenariats territoriaux, qui les aident à mieux faire connaître le service mais aussi à mieux orienter les personnes vers la bonne formation ou le bon accompagnement complémentaire. Les outils et modalités de pilotage sont stabilisés et permettent, outre la bonne gestion, d'ajuster autant que de besoin ce service qui s'invente en continu.

L'évaluation, qui sera conduite en 2022, procurera le recul nécessaire pour ajuster les attendus, en vue du lancement du nouveau marché en 2023.

Depuis **trois ans**, la coopération s'est **progressivement installée.**

Un cadre harmonisé, gage d'équité de traitement des demandes de prise en charge des projets de transition professionnelle

Créé par la loi du 5 septembre 2018, le projet de transition professionnelle permet à tout salarié de droit privé de suivre une formation certifiante, pendant ou en dehors de son temps de travail, en vue de changer de métier ou de profession.

Les recommandations émises par France compétences en 2020 ont précisé la contribution du projet de transition professionnelle aux politiques de formation professionnelle. Elles constituent un socle solide pour l'harmonisation et la sécurisation des pratiques de prise en charge par les Associations Transitions Pro, et donc pour l'égalité d'accès au dispositif.

Le système d'information (SI) des Associations Transitions Pro, commun depuis 2021, contribue à cette harmonisation des pratiques et facilite le pilotage des dispositifs.

L'observation des coûts, autre mission de France compétences, est par ailleurs lancée sur le projet de transition professionnelle et pourra s'enrichir. **Depuis trois ans, la coopération s'est progressivement installée :** France compétences, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), les Associations Transitions Pro et Certif Pro travaillent en bonne intelligence sur leurs missions et compétences croisées.



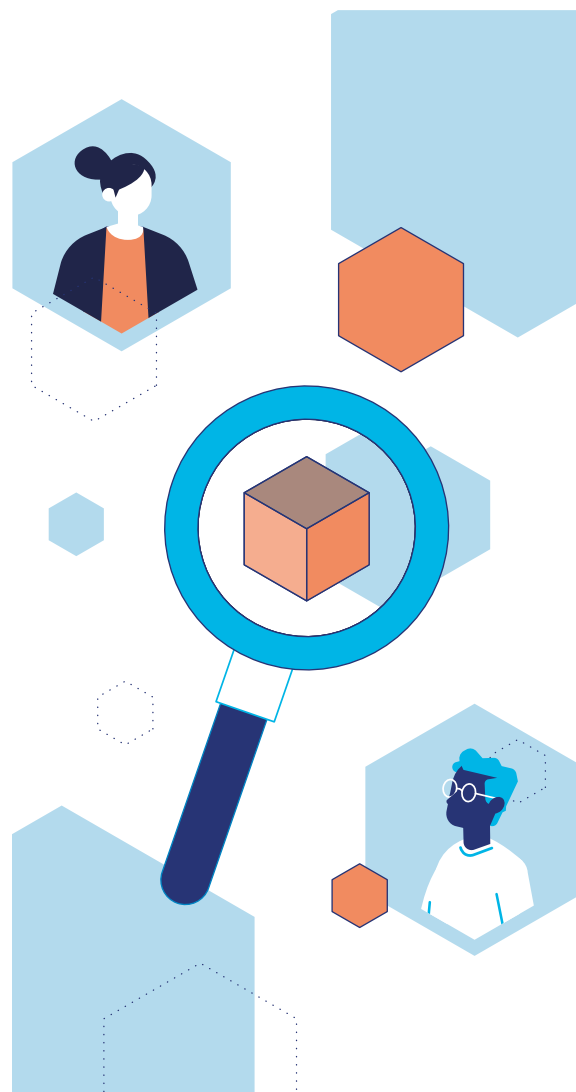
La médiation au service d'un système plus transparent et équitable pour les actifs

La fonction de médiation s'est installée en 2019, dans un contexte simultané de création de France compétences. Une Médiatrice a été nommée, dès janvier 2019, pour une durée de trois ans renouvelable.

La médiation de France compétences intervient à la demande des usagers du conseil en évolution professionnelle ou du projet de transition professionnelle pour tenter de résoudre à l'amiable et gratuitement les différends qui les opposent aux opérateurs chargés de dispenser ces services : les Associations Transitions Pro et les opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés. La médiation est un des seuls moments où France compétences est en contact avec l'utilisateur final et fournit des retours d'expérience sur la mise en œuvre de ces deux dispositifs.

Aujourd'hui, la médiation de France compétences, forte de son installation dans le paysage de la formation, s'appuie sur un dialogue constant avec tous les acteurs de l'écosystème pour agir auprès des usagers.

Depuis 2019, la Médiatrice a traité **988 demandes de médiation et émis neuf recommandations** visant à améliorer l'équité de traitement et l'égalité d'accès à la formation de tous les usagers.



*La médiation au service
d'un système plus **transparent**
et **équitable** pour les actifs.*

3 ANS D'ACTION SOUTENUE: RETOUR SUR LES DATES CLÉS

2019

1^{er} janvier: naissance de France compétences par la loi « Avenir professionnel ».

Installation de la gouvernance de France compétences, de l'organisation interne des directions et des services.

Lancement de la dématérialisation des demandes d'enregistrement aux répertoires nationaux des certifications professionnelles. Premier socle vers une modernisation du système.

Lancement du marché public visant à sélectionner des opérateurs régionaux chargés de délivrer le conseil en évolution professionnelle pour les actifs occupés du secteur privé pour la période 2020-2023.

Publication du premier référentiel national avec l'ensemble des NPEC des contrats d'apprentissage.
Mise à jour régulière.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

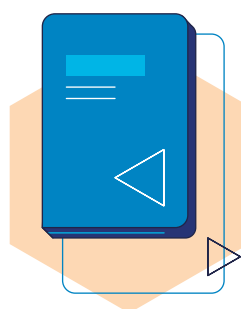
AVRIL

SEPTEMBRE

Nomination d'une Médiatrice, Karine Dartois, au sein de France compétences, en charge de la résolution des différends entre les usagers et les opérateurs chargés d'assurer le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et ceux en charge des projets de transition professionnelle.

Lancement des travaux sur la préparation du nouveau système de collecte des contributions au titre de la formation et de l'apprentissage, en vue de l'objectif de mise en service au 1^{er} janvier 2022.

Émission des premières recommandations sur les niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage. Premier pas vers une convergence des prix. D'autres recommandations seront émises en 2020 et 2021.



Conception par France compétences d'une identité de marque pour les certifications professionnelles enregistrées aux répertoires nationaux.

Objectif : permettre aux ministères et organismes certificateurs d'attester et de valoriser l'enregistrement de leurs certifications.

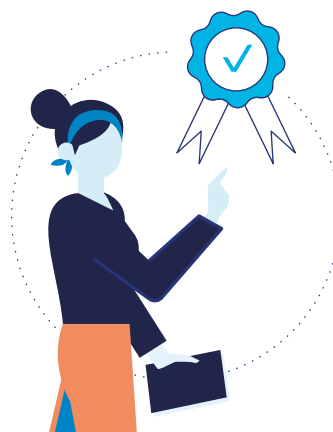


Reconnaissance de 7 instances de labellisation habilitées à délivrer la certification Qualiopi, pour une durée de trois ans. Une nouvelle procédure de sélection sera lancée en 2022.

Émission des 2 premières recommandations sur les règles et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle.

Ces recommandations, complétées en 2020, servent l'harmonisation des règles et pratiques de prise en charge des projets de transition professionnelle, donc l'égalité d'accès au dispositif, et en précisent les priorités.

OCTOBRE



Première rencontre, à l'initiative de France compétences, de l'ensemble des acteurs publics qui produisent des études et des évaluations sur le champ de la formation professionnelle.

Double objectif : s'assurer que toutes les dimensions essentielles de la réforme de 2018 feront l'objet d'une évaluation ; favoriser la coordination et le travail partenarial.

NOVEMBRE

Publication de la première liste des métiers émergents ou en forte évolution. Des appels à contribution sont lancés tous les ans depuis 2019.

Objectif : simplifier la procédure d'enregistrement des certifications correspondant à ces métiers et répondre ainsi aux mutations des modes de travail.

DÉCEMBRE

2020

1^{er} janvier : ouverture du service « conseil en évolution professionnelle », délivré auprès des actifs occupés par les opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences.

JANVIER

Validation et diffusion de la méthodologie relative au suivi de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle par les Associations Transitions Pro.

MARS

Adaptation à la crise sanitaire :
131 certifications professionnelles enregistrées au Répertoire national des certifications professionnelles et arrivant à échéance prolongées durant la période d'urgence sanitaire.

MAI

Publication du premier rapport d'activité de France compétences.

JUIN

Organisation d'un premier webinaire, fruit des premières actions en matière d'animation et consolidation des travaux des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications. Valorisation des actions de ces observatoires. D'autres seront organisées en 2021 et 2022.

Premières recommandations de la Médiatrice de France compétences, résultant de l'instruction des demandes de médiation reçues en 2019. D'autres propositions d'amélioration seront émises en 2021 et 2022.

OCTOBRE



Organisation de la première conférence annuelle sur la qualité de la formation dans l'enseignement supérieur.

NOVEMBRE

Réunion des acteurs majeurs du secteur pour harmoniser les référentiels en matière de qualité et assurer une cohérence d'intervention.

2021

Date limite pour déclarer les organismes habilités à délivrer des certifications.

Les certificateurs doivent identifier l'ensemble des partenaires intervenant sur leurs certifications. Cette déclaration est devenue obligatoire pour qu'une formation soit disponible sur le site du compte personnel de formation.

Lancement des travaux pour la mise en place d'une grande bibliothèque numérique

destinée à faciliter l'accès aux travaux produits par les observatoires de branche. Une version est attendue en 2022.

Lancement du premier exercice visant à collecter et analyser les données de comptabilité analytique des centres de formation d'apprentis.

Ce travail, renouvelé tous les ans, servira aux recommandations émises par France compétences en matière de NPEC des contrats d'apprentissage.

Finalisation du déploiement du système d'information (SI) des Associations Transitions Pro.

Un SI unique et commun à l'ensemble des associations.

Lancement de la deuxième procédure générale

de détermination des NPEC des contrats d'apprentissage. Les recommandations potentielles sont attendues pour la fin du second semestre de l'année 2022.

Publication d'un premier bilan annuel prometteur de la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

Un deuxième bilan est publié en 2022 avec des conclusions très encourageantes : une forte progression du nombre de bénéficiaires et un service reconnu de qualité.

Publication d'une étude sur le positionnement des prestataires de formation

à l'égard de la certification Qualiopi. Des résultats qui soulignent la grande diversité des modes de mobilisation des organismes de formation au regard de Qualiopi.

Renforcement de la politique de contrôle de la certification professionnelle,

grâce à un nouveau cadre juridique. Objectif : meilleure lisibilité du système et efficience des certifications professionnelles.

Premier bilan positif pour France compétences et le centre national de la fonction publique territoriale

au premier anniversaire de leur convention de partenariat renouvelée en juin 2021 avec le même objectif : soutenir l'apprentissage dans le secteur public.

100 % de l'offre de certification professionnelle, enregistrée au Répertoire spécifique, a été renouvelée.

Ce travail, mené entre juin et décembre 2021, s'inscrit dans une démarche de renforcement de la lisibilité de l'offre de certification professionnelle.

MARS

AVRIL

JUIN

AOÛT

DÉCEMBRE



CHAPITRE 2



FRANCE COMPÉTENCES



L'EXPERTISE

AU PROFIT DE LA FORMATION

ET DE L'APPRENTISSAGE

En 2021, les équipes de France compétences et les membres de sa gouvernance ont poursuivi leur engagement au profit de la montée en compétence des actifs.

Sa gouvernance quadripartite, offrant un lieu propice aux débats, a facilité des prises de décisions en adéquation avec les besoins du terrain. Le dialogue pérenne entre le Conseil d'administration et les Commissions, articulation essentielle entre pratique et politique, a permis à France compétences de déployer toute l'agilité requise pour répondre aux enjeux fixés par la loi : améliorer l'efficacité du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage.



UNE GOUVERNANCE QUADRIpartite

POUR GARANTIR LA QUALITÉ DES DÉBATS ET L'EFFICACITÉ DE LA PRISE DE DÉCISION

France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ses orientations stratégiques sont déterminées par une gouvernance quadripartite.

Le Conseil d'administration de France compétences est composé de 15 membres, répartis en cinq collèges. Leur mandat est de trois ans. Ces membres sont des représentants de l'État, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel et de deux personnalités qualifiées.

Cette diversité d'approches et d'expériences au sein du Conseil d'administration constitue un atout que France compétences place au service de la réussite de ses objectifs : contribuer aux enjeux portés par la loi et être le garant du bon fonctionnement et de l'efficacité du système.

Pour en savoir plus sur
l'organisation du Conseil d'administration



Quatre commissions thématiques pour une expertise dédiée

Le Conseil d'administration a mis en place trois commissions spécialisées qui analysent, instruisent et apportent une expertise dédiée dans leur domaine.



**La Commission
évaluation**



**La Commission audit et
finances**



**La Commission
recommandations**



**La Commission de la certification
professionnelle**

Cette dernière a un statut particulier. Si elle rend compte de son activité au Conseil d'administration, elle n'émane pas de celui-ci. Inscrite dans la loi du 5 septembre 2018, sa composition est fixée par un décret du 18 décembre 2018 et ses membres sont nommés par le ministre du Travail sur proposition des organisations qui la constituent (ministères, organisations d'employeurs, organisations syndicales de salariés et conseils régionaux), de même que son Président.

Pour en savoir plus sur l'organisation
et les missions des quatre commissions





LA PAROLE À BRUNO LUCAS

Membre titulaire du Conseil d'administration de France compétences au titre du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

Après trois ans d'activité, quel bilan pouvez-vous dresser de la gouvernance de France compétences ?

▮▮ Je souhaite saluer le travail effectué par France compétences depuis sa création. Les différents objectifs qui avaient été négociés avec l'État dans le cadre de la convention d'objectifs et de performance (COP) 2020-2022 ont été atteints.

Elle a ainsi assuré la répartition annuelle de ses ressources budgétaires auprès des différents opérateurs en accompagnant la forte croissance de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF), tout en remplissant son rôle de péréquation interbranches.

Elle a, par ailleurs, accompli sa mission de régulateur du marché de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Nous pouvons citer, entre autres, le lancement des campagnes de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage en lien avec les branches, ou encore la rationalisation du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le renouvellement du Répertoire spécifique (RS), qui ont abouti à des certifications professionnelles plus en phase avec les besoins économiques.

France compétences a également sélectionné les opérateurs privés du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et a assuré la promotion du dispositif. Elle a participé à la mise en œuvre du nouveau système qualité Qualiopi en reconnaissant sept instances de labellisation désignées pour délivrer la marque.

Enfin, France compétences a rempli sa mission en participant activement aux travaux de transfert de la collecte aux Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et à la Mutualité sociale agricole (MSA), collecte effective depuis janvier 2022 qui doit être répartie par l'établissement public auprès des différents opérateurs.

Ces nombreuses actions montrent que le travail réalisé par les équipes de l'instance depuis trois ans est conséquent. Les acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage disposent désormais d'un outil de financement et de régulation opérationnel, capable de faire face aux nombreux enjeux qui nous attendent dans les années à venir ! ▮▮

Les différents objectifs
qui avaient été négociés
avec l'État dans le cadre de la
COP 2020-2022 **ont été atteints.**



LA PAROLE À MARIE-DOMINIQUE AESCHLIMANN ET DAVID MARGUERITTE

Co-Présidente / Co-Président de la Commission audit et finances, membres titulaires du Conseil d'administration de France compétences au titre des Conseils régionaux.

Quels ont été les plus importants chantiers de la Commission audit et finances en 2021 ?

En 2021, France compétences a encore subi les conséquences financières de la crise sanitaire, avec une baisse importante de ses recettes liées à la masse salariale des entreprises, alors même que ses dépenses augmentaient de manière vertigineuse du fait du développement de l'apprentissage et du recours au compte personnel de formation (CPF).

France compétences a continué à s'adapter pour assurer la poursuite du financement des formations grâce aux dotations exceptionnelles versées par l'État. Cela a nécessité des échanges réguliers et approfondis de la Commission audit et finances pour préparer les décisions du Conseil d'administration.

Quels sont les principaux enjeux pour la Commission audit et finances de France compétences dans les prochains mois ?

La commission, dans le cadre de ses missions, sera particulièrement vigilante sur la trajectoire financière de France compétences. Elle sera force de propositions afin que l'établissement réponde aux objectifs des politiques publiques tout en concourant à réduire le déficit de France compétences par le biais notamment d'une meilleure régulation des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage et du CPF.

À cet effet, le travail et les propositions de la commission, sur ces questions essentielles, doivent être encore plus et mieux débattus au Conseil d'administration afin que France compétences devienne un véritable lieu de stratégie et de décisions partagées.

France compétences

a continué à s'adapter malgré la baisse de ses recettes.



Concernant les recommandations de France compétences visant les projets de transition professionnelle, quelle complémentarité voyez-vous entre le travail de la commission et celui des acteurs visés par ces recommandations (Certif Pro, Associations Transitions Pro) ?

/// La commission que je préside est un lieu d'échange où les équipes de France compétences présentent le produit de leur travail aux partenaires sociaux en prévision de résolutions du Conseil d'administration. S'agissant de la transition professionnelle, ce travail a préalablement fait l'objet d'échanges entre France compétences, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), les Associations Transitions Pro et Certif Pro, notamment au sein des réunions d'un comité de coordination.

Celles-ci ont une vocation largement technique, contribuant au dialogue nécessaire entre l'organisme régulateur et prescripteur et les opérateurs de la transition professionnelle, pour une mise en œuvre effective des recommandations. Il s'agit également d'en mesurer les impacts et de proposer d'éventuelles évolutions.

Les réunions de la Commission recommandations apportent une dimension politique au dialogue avec France compétences en permettant un échange sur les enjeux de la transition professionnelle. Cette articulation entre pratique et politique est essentielle alors que la transition professionnelle est sous contrainte budgétaire et que les salariés et les entreprises expriment des besoins qu'il faut pouvoir prioriser. La recherche d'un intérêt général bien compris exige un dialogue équilibré entre les parties prenantes.

La Commission recommandations : une articulation entre pratique et politique essentielle pour prioriser les besoins.

La commission a un rôle primordial dans cette recherche. La parole y est libre et ses membres, souvent impliqués dans les travaux des comités, peuvent y rechercher un consensus, en connaissance des contraintes mais aussi des besoins à satisfaire. Ce dialogue est donc un ancrage commun pour déployer les engagements nationaux et régionaux afin de réussir le défi des compétences et des transitions au bénéfice des salariés et des entreprises. ///

**LA PAROLE À
MAX ROCHE**

Président de la Commission recommandations et membre titulaire du Conseil d'administration de France compétences au titre du Mouvement des entreprises de France (Medef).





LA PAROLE À PHILIPPE DEBRUYNE

*Président de la Commission évaluation,
membre titulaire du Conseil d'administration
de France compétences au titre de la Confédération
française démocratique du travail (CFDT).*

France compétences produit des travaux d'étude et d'évaluation depuis sa création en 2019. Comment voyez-vous l'évolution de cette mission et son utilité pour l'écosystème de la formation ?

La première évolution visible des travaux de la commission que je préside, c'est que leurs résultats ont pu être publiés sur le site de France compétences et valorisés lors de différents rendez-vous. Je pense notamment à l'analyse des positionnements des organismes de formation (OF) et des centres de formation d'apprentis (CFA) face à la certification Qualiopi et à l'étude sur les reconversions analysées du point de vue des personnes qui se sont effectivement reconverties.

Cette dernière a fait l'objet de deux notes et de nombreuses interventions pour nourrir le débat public sur la diversité des transitions professionnelles, réinterrogeant certains modèles linéaires, ou sur l'offre publique d'accompagnement à l'épreuve de ces parcours « in vivo ».

En 2022, la commission devrait contribuer à renforcer la capacité de régulation [compte personnel de formation (CPF), projet de transition professionnelle...] comme de pilotage (conseil en évolution professionnelle des actifs occupés) de France compétences. Il s'agira également d'éclairer les enjeux de soutenabilité financière, avec pour angle spécifique la question du rapport coût/qualité, qui sera à terme déterminante, notamment sur l'apprentissage.

Mais nous donnerons aussi de la matière au débat public. Ce fut déjà le cas avec les travaux sur les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ), et ce le sera davantage avec le rapport sur l'usage des fonds de la formation qui sera publié en décembre 2022. Plus en profondeur, les chantiers engagés sur l'offre de formation et l'innovation pédagogique ou encore sur la formation réalisée par et dans l'entreprise devraient également être riches en enseignements !

Je tiens, enfin, à souligner la disponibilité comme la pertinence des questionnements des membres de la commission, et le professionnalisme de la Direction de l'observation et de l'évaluation, qui sait faire son miel du foisonnement des apports des représentants des partenaires sociaux, des Régions comme de l'État.

Nourrir le débat public sur
la **diversité** des transitions
professionnelles et l'**offre**
publique d'accompagnement.

La Commission de la certification professionnelle s'est réunie presque mensuellement depuis sa création en 2019, en ayant une feuille de route dense à forts enjeux. Quels enseignements tirez-vous après ces trois ans d'activité ?

Garantir aux individus et aux employeurs la qualité des certifications professionnelles et leur adéquation avec les besoins économiques, par leur enregistrement dans les deux répertoires nationaux, est une des principales missions de France compétences. La commission a donc un rôle essentiel d'avis sur les demandes d'enregistrement venant des organismes privés et des partenaires sociaux. Or, ces demandes n'ont fait que croître pendant ces trois années sous l'effet du développement du CPF et de l'apprentissage, qui requièrent des formations certifiantes.

De mars 2019 à décembre 2021, la commission a donc connu une activité soutenue. L'assiduité et l'implication de ses membres, qui ne se sont pas démenties tout au long de la crise sanitaire, ont permis de tenir une séance plénière chaque mois, soit 33 sur la période, le plus souvent en distanciel. Il a fallu tout d'abord que la commission s'empare des nouveaux critères d'enregistrement introduits par la réforme de 2018, en débattre et adopte les notes de doctrine qui les explicitent pour les mettre à disposition des certificateurs.

Dans le même temps, son activité d'avis n'a fait que s'amplifier en 2020 et surtout en 2021. S'appuyant sur un travail d'instruction très sérieux de la Direction de la certification professionnelle, la commission a ainsi pu rendre plus de 5 000 avis, le plus souvent consensuels, pendant ces trois années.

LA PAROLE À FRANÇOISE AMAT

Présidente de la Commission
de la certification professionnelle.

Étant donné les exigences de qualité, introduites par la réforme, mais aussi l'accroissement continu du nombre de demandes d'enregistrement, les taux d'acceptation des dossiers ont subi une baisse pour atteindre en 2021 40 % pour le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et un peu moins de 20 % pour le Répertoire spécifique (RS). Fin 2021, le renouvellement des certifications enregistrées au RS avant la réforme de 2018 a été exemplaire à cet égard. Un nombre élevé d'avis défavorables, notamment pour les certifications en langues et numérique, ne répondant pas aux nouvelles exigences, ont été émis.

Ce travail assidu et approfondi de la commission a produit de très bons résultats. Si les dossiers refusés sont encore nombreux parce qu'ils sont loin de la cible, la pédagogie déployée via des notes de doctrine et l'explicitation des avis rendus auprès des certificateurs portent leurs fruits. On peut constater, au fil des séances, une amélioration progressive de la qualité des dossiers.

Trois années d'activité soutenue,
portée par des exigences
partagées sur **la qualité et l'utilité
professionnelle des certifications.**



UNE ORGANISATION INTERNE AU SERVICE DES ENJEUX DE FRANCE COMPÉTENCES

C'est grâce à l'engagement de ses équipes, dont le haut niveau d'expertise est reconnu dans le secteur, que France compétences réussit à mener à bien ses missions. Depuis sa création en janvier 2019, ses effectifs ont évolué.

Afin de s'y adapter sans déroger aux enjeux stratégiques et opérationnels auxquels elle doit répondre, France compétences a repensé et restructuré son organisation interne. Forte de cette organisation optimisée, l'institution peut s'appuyer sur des ressources humaines (RH) aux profils aussi variés que complémentaires pour placer ses savoir-faire et ses expertises au service du développement des compétences de tous.



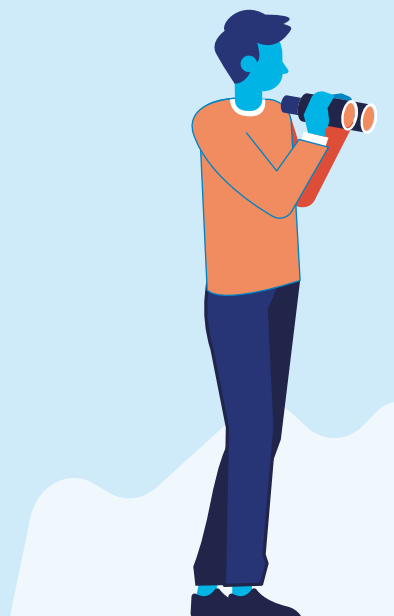
DIRECTION GÉNÉRALE

Exécute les décisions prises par le Conseil d'administration, met en œuvre la convention d'objectifs et de performance (COP) signée avec l'État et assure la gestion du personnel.



MÉDIATION

Instruit les réclamations individuelles des usagers relatives au conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et aux projets de transition professionnelle pour tenter de résoudre les différends qui les opposent aux opérateurs chargés de dispenser ces services.





DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Définit et met en œuvre la stratégie de communication.



DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Pilote la stratégie des systèmes d'information et sa mise en œuvre opérationnelle. Gère l'ensemble de l'équipement matériel, logiciel et la transmission de l'information.



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Pilote la stratégie des RH et veille au bon fonctionnement de l'établissement. Veille à la sécurité des affaires juridiques de France compétences, exerce une fonction de conseil, d'expertise et d'assistance auprès des directions de l'établissement et pilote la fonction achats.



Service des RH et relations sociales
Service des affaires juridiques
Pôle moyens généraux



DIRECTION FINANCIÈRE

Assure la répartition des fonds auprès des différents acteurs et institutions. Gère et pilote la péréquation interbranches et le budget d'intervention et de fonctionnement de l'établissement.



Service comptabilité
Pôle politique de financement



DIRECTION DE LA RÉGULATION

Définit et suit les coûts, les règles de prise en charge et la qualité des actions de formation.



DIRECTION DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Assure la gestion du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), du Répertoire spécifique (RS) et la liste des métiers émergents ou en forte évolution.



Service RNCP
Service RS et contrôle



DIRECTION TERRITOIRES ET PARTENARIATS

Organise le conseil en évolution professionnelle des actifs occupés et assure un cadre harmonisé pour les projets de transition professionnelle.



DIRECTION DE L'OBSERVATION ET DE L'ÉVALUATION

Élabore des études, des évaluations et des observations en vue de contribuer au débat public et pour étayer les recommandations émises par France compétences.

UNE POLITIQUE RH ADAPTÉE À L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES BESOINS

Un dialogue social de qualité et intensifié tout au long de l'année 2021

Depuis 2020, France compétences a engagé des chantiers en matière de ressources humaines (RH) avec pour objectif de rationaliser et professionnaliser sa pratique, renforcer le service apporté à chacun des salariés et proposer un modèle social interne de qualité. Durant ces deux dernières années, malgré le contexte particulier de la crise sanitaire, les parties prenantes ont fait preuve d'une forte volonté afin de travailler ensemble et favoriser le dialogue social.

En ce sens, en 2021, un travail de redéfinition des emplois a été conduit, avec description des activités et compétences clés pour chacun d'entre eux. À partir de cette redéfinition des postes, une grille de classification a pu être mise en place, facilitant l'organisation de la grille de salaires. Ces actions contribuent à la mise en place d'une politique salariale équitable et attractive. Le déploiement de la grille de classification devra se poursuivre en 2022, ce qui permettra notamment d'intégrer les nouveaux emplois et de dresser un premier état des lieux.

Une gestion dynamique des emplois et des compétences

La gestion des emplois et des compétences se doit d'être dynamique mais elle doit également répondre aux obligations de France compétences en tant qu'établissement public, comme la maîtrise de sa masse salariale et le respect de son plafond d'emplois. France compétences a piloté sa masse salariale et ses effectifs en utilisant la totalité du **plafond d'emplois fixé pour l'année 2021 à 74 équivalents temps plein annuel travaillé (ETPT).**

En 2021, ce niveau d'effectifs représente, en termes de personnes physiques à l'échelle de l'institution, près d'une centaine de salariés. La loi de finances 2022 a rehaussé ce plafond d'emplois de l'établissement de 74 à 86 ETPT.

Cette augmentation va améliorer l'adéquation entre les missions, les objectifs fixés et les moyens humains alloués.

Dans le cadre de la dynamique de croissance et du développement de sa politique RH, France compétences a engagé des travaux **pour une meilleure gestion des ressources humaines et pour mieux anticiper les futurs recrutements et les besoins en compétences à venir**, véritables leviers stratégiques de la réussite d'une politique RH. En 2022, l'organisation et l'automatisation des processus RH seront, par ailleurs, une priorité afin d'améliorer la sécurité, la qualité comme la productivité du service RH.

De même, **le processus de recrutement s'est renforcé afin de valoriser la mobilité interne en puisant dans les talents déjà présents au sein de l'établissement** (quatre postes stratégiques recrutés en interne : un directeur et trois chefs de service) et en **attirant des candidats qualifiés aux profils variés**, tant pour des postes spécifiques (contrôleurs des organismes certificateurs, instructeurs, data managers), que généraux (juristes, assistants de gestion). Par suite de différents départs, les initiatives de prospection se sont renforcées en ciblant, selon les postes, les jeunes diplômés, les jeunes cadres ou les cadres plus expérimentés sur un marché en tension.

Les managers sont les « premiers RH » de l'établissement. Ils ont été particulièrement mobilisés pour accompagner les collaborateurs sur les différents sujets RH du quotidien.

Dans la continuité, en 2022, la politique RH viendra renforcer les dynamiques de bien-être au travail et de pilotage de la performance.

BIEN PLUS QU'UN DEVOIR DE TRANSPARENCE

France compétences participe de façon permanente à une meilleure transparence de l'ensemble du système. Afin de répondre à ce devoir de transparence et d'information auprès des différents publics, France compétences déploie une stratégie de communication avec pour fil rouge la pédagogie de ses actions : ses missions, sa place, ses échéances et ses priorités. **Ce parti pris pédagogique a été conjugué à travers tous les supports de communication et les prises de parole publiques**, afin d'éclairer l'action de France compétences : action auprès des décideurs, des institutionnels et des professionnels, pour qu'elle devienne une source d'information de référence.

Informer et sensibiliser le plus grand nombre

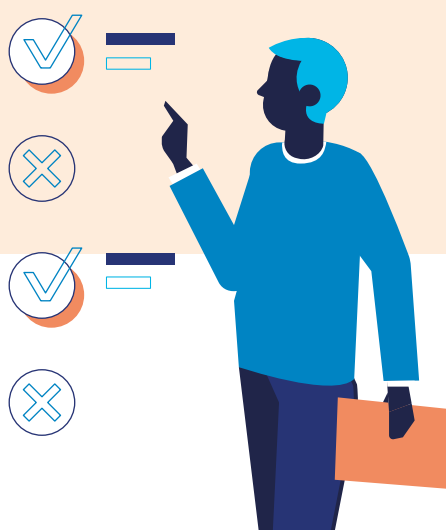
En 2021, afin d'informer régulièrement le plus grand nombre sur ses actions, de multiples chantiers ont été conduits pour enrichir le site internet de France compétences. Celui-ci compte aujourd'hui plus de deux millions de visiteurs uniques par an.

Pour appeler à la vigilance des jeunes et de leur famille sur la reconnaissance de leur diplôme ou certification par l'État, France compétences a déployé à la rentrée scolaire 2021 **une large campagne de sensibilisation**.

France compétences a renforcé sa communication autour du conseil en évolution professionnelle. Le site **mon-cep.org**, référence nationale en matière d'information sur le conseil en évolution professionnelle, a fait peau neuve en 2021. Avec une navigation et un design renouvelés, le site propose des contenus pratiques et pédagogiques pour mieux comprendre le conseil en évolution professionnelle et faciliter ainsi l'accès des actifs à ce service gratuit.

De la publication de nombreuses notes d'information à l'envoi de newsletters externes à ses 15 000 abonnés, France compétences favorise les synergies entre tous les acteurs de l'écosystème.

À travers sa participation et l'organisation d'événements, à l'instar de webinaires dédiés aux observatoires prospectifs des métiers et des qualifications (OPMQ) et aux centres de formation d'apprentis (CFA), France compétence contribue à nourrir les échanges et la réflexion entre les acteurs, afin qu'ils régulent ensemble le système de formation professionnelle et d'apprentissage.



CHAPITRE 3



MISSIONS, RÉSULTATS ET CHIFFRES CLÉS



DES RESSOURCES MOBILISÉES POUR UN SYSTÈME PLUS LISIBLE, EFFICACE ET ÉQUITABLE

Dans un contexte financier difficile, France compétences a assuré son rôle de financeur et de réassureur du système, contribuant ainsi au fort développement de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF). Plus de deux millions d'actions de formation ont été financées via le CPF. Le financement de France compétences a contribué, cette année encore, à la forte dynamique de l'apprentissage : plus de 700 000 contrats d'apprentissage signés en 2021, soit une hausse de plus de 37 % par rapport à 2020.



France compétences a agi sur différents leviers (coûts-contrats, renouvellement des certifications, etc.) pour réguler le marché au plus près des besoins des actifs comme des entreprises. Et en pérennisant le dialogue avec tous les acteurs, elle a exercé ses compétences en termes d'évaluation, de médiation, d'information, de recommandations et de signalement des dysfonctionnements. Autant d'actions engagées en 2021 pour un système plus lisible, efficace et équitable pour la montée en compétence des actifs.

FINANCEMENT

UNE RÉPARTITION CIBLÉE DES FONDS DE LA FORMATION ET DE L'APPRENTISSAGE

En 2021, France compétences, dans son rôle de répartiteur des fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage, a financé de nombreuses actions de formation et un nombre important de contrats en alternance, malgré des ressources encore impactées par le Covid-19 et loin d'être revenues au niveau de celles de 2019.

Ainsi, l'institution a largement contribué à la **formation des demandeurs d'emploi en finançant le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)** avec une participation de 1,6 milliard d'euros.

France compétences a également permis à la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de **financer plus de deux millions d'actions de formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF)** en lui allouant 2,6 milliards d'euros.

À travers la péréquation interbranches, France compétences a soutenu financièrement les **contrats d'apprentissage conclus par les opérateurs de compétences (OPCO)** en 2021, à hauteur de 5,2 milliards d'euros. La péréquation interbranches est un dispositif de soutien aux OPCO qui s'engagent en faveur de la formation en alternance en lui consacrant une part significative de leurs ressources.

Ainsi, France compétences apporte aux OPCO qui satisfont aux conditions, conformément aux dispositions légales et réglementaires, des financements complémentaires pour la prise en charge des contrats de professionnalisation, des contrats d'apprentissage et des reconversions et promotions par l'alternance (Pro-A) lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes. Cette année aussi, ce dispositif a accompagné la dynamique très forte de l'apprentissage : plus de 700 000 contrats d'apprentissage, soit une hausse de plus de 37 % par rapport à 2020.

Grâce au financement de France compétences, **20 000 projets de transition professionnelle** ont été pris en charge par les Associations Transitions Pro, permettant ainsi aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession de suivre des formations certifiantes en lien avec leur projet.

Enfin, **50 880 apprentis ont bénéficié de l'aide de 500 euros**, allouée par France compétences à l'Agence de services et de paiement (ASP), **pour financer leur permis de conduire**, soit une hausse de plus de 75 % comparé à l'année 2020.

Modalités de collecte
et de répartition pour 2021



2021

Contributions masse salariale 2021

28 FÉVRIER

OPCO

Collectent un 1^{er} acompte de 60 % auprès des entreprises de 11 salariés et plus

FRANCE COMPÉTENCES

► Reçoit 65 % de l'acompte des OPCO et l'affecte :

- au PIC avant le 30/04/21
- au CPF TP avant le 31/05/21
- au conseil en évolution professionnelle (selon modalités marché)
- au CPF selon besoin de trésorerie
- aux fonds Région selon arrêté
- à la péréquation interbranches et permis de conduire pour les apprentis

1^{er} AVRIL

OPCO

► Conservent 35 % pour la gestion des sections :

- des entreprises de moins de 50 salariés (8 %)
- de l'alternance (92 %)

15 SEPTEMBRE

OPCO

Collectent un 2^e acompte de 38 % auprès des entreprises de 11 salariés et plus

FRANCE COMPÉTENCES

► Reçoit 65 % de l'acompte des OPCO auprès des entreprises de 11 salariés et plus et l'affecte :

- au PIC avant le 15/11/21
- au CPF TP avant le 30/11/21
- au conseil en évolution professionnelle (selon modalités marché)
- au CPF selon besoin de trésorerie
- à la péréquation interbranches

15 OCTOBRE

15 SEPTEMBRE

OPCO

Collectent un 1^{er} acompte de 40 % auprès des entreprises de moins de 11 salariés

OPCO

► Conservent 35 % de l'acompte auprès des entreprises de 11 salariés et plus et l'affectent à la gestion des sections :

- des entreprises de moins de 50 salariés (8 %)
- de l'alternance (92 %)

15 OCTOBRE

OPCO

► Conservent 100 % de l'acompte auprès des entreprises de moins de 11 salariés et l'affectent à 100 % à la section alternance

2022

Contributions masse salariale 2021

OPCO

Appellent et conservent :

- le solde de 2 % auprès des entreprises de 11 salariés et plus
- le CPF CDD
- la CSA (alternance)

28 FÉVRIER

Pour la gestion des sections :

- des entreprises de moins de 50 salariés (26 %)
- de l'alternance (65 %)
- du CPF (9 %)

Appellent et conservent :

- le solde de 60 % des contributions des entreprises de moins de 11 salariés

Pour la gestion des sections :

- des entreprises de moins de 50 salariés (43 %)
- de l'alternance (42 %)
- du CPF (15 %)



Pour les sigles, se référer au glossaire de la page 60 du présent rapport.

LE COMPTE DE RÉSULTAT 2021

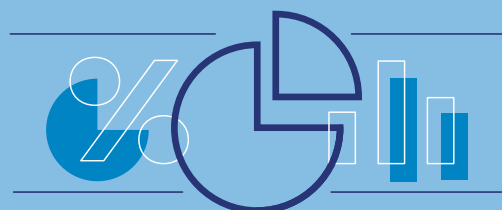
En 2021, malgré un contexte financier difficile, France compétences a continué de soutenir la forte dynamique de l'apprentissage et du compte personnel de formation (CPF), permettant ainsi aux jeunes et aux actifs de se former. Le succès de ces deux dispositifs, associé à la baisse des ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage (issues de la contribution des entreprises), a pesé fortement, cette année encore, sur l'équilibre financier de l'institution.

Ainsi, l'exercice comptable se solde par un déficit de 2,9 milliards d'euros. Les recettes 2021 de France compétences sont issues des contributions des entreprises pour 4,5 milliards d'euros et d'une aide exceptionnelle de l'État à hauteur de 2,75 milliards d'euros.

Consultez le bilan
comptable 2021



S'agissant de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, France compétences s'est montrée particulièrement vertueuse. En 2021, l'exécution de son budget de fonctionnement et d'investissement est inférieure au budget initial voté par son Conseil d'administration. **18,4 millions d'euros ont finalement été consommés sur les 22 millions d'euros votés.**



Les principales dépenses
se répartissent comme suit :

1,6

milliard d'euros

au Plan d'investissement dans les
compétences (PIC) pour la formation
des demandeurs d'emploi ;

2,6

milliards d'euros

au CPF pour la formation des actifs ;

+ de 5,2

milliards d'euros

à la péréquation alternance, pour soutenir
la formation des jeunes en apprentissage.

CLÔTURE DES PROJETS GÉRÉS PAR LE FONDS PARITAIRE DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS ET COFINANCÉS PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN

Dès sa création en 2019, France compétences a dédié une équipe afin d'assurer le suivi, le contrôle et la clôture des projets conventionnés par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) et cofinancés par le **Fonds social européen** (FSE). Ces projets soutiennent le contrat de sécurisation professionnelle (CSP), dispositif créé en 2011 par les partenaires sociaux afin de financer la formation des salariés licenciés pour motifs économiques.

Depuis 2014, ce sont près de 132 000 personnes qui auront bénéficié d'une formation grâce aux financements du FPSPP et du FSE. Une enveloppe de 410 millions d'euros a été mobilisée à cet effet, dont 191 millions d'euros venant du FSE.



Clôture des projets en 2021

La totalité des conventions, représentant plus de 71 millions d'euros versés par France compétences, a été soldée en 2021. Le dernier dossier a été certifié le 23 décembre 2021 et le dernier remboursement est intervenu au début du mois de mars 2022.

Pour plus d'informations sur ce sujet, consultez :

[Le site internet du FSE](#)

[Le rapport de fin de mission du FPSPP](#)



Depuis 2014, ce sont près de **132 000 personnes** qui auront bénéficié d'une formation grâce aux financements du **FPSPP** et du **FSE**.

RÉGULATION

L'APPRENTISSAGE

Le nouveau financement de l'apprentissage mis en place par la loi « Avenir professionnel » s'est traduit par le passage d'un système de subventions globales vers un système de financement « **au coût-contrat** » des centres de formation d'apprentis (CFA), selon les niveaux de prise en charge (NPEC) définis par les branches professionnelles et régulés par France compétences.

Pour France compétences, l'objectif sur ce sujet est double : **favoriser un financement plus dynamique de l'apprentissage selon l'activité des CFA et réguler les NPEC, précédemment trop disparates et volatils.**

Depuis 2019, France compétences a mené trois procédures en ce sens, pour déterminer les NPEC. Une quatrième a été lancée en décembre 2021, pour aboutir courant 2022.

Le soutien à l'apprentissage dans le secteur privé

En 2021, France compétences a activement participé au fort développement de l'apprentissage. Sur la base des NPEC, fixés par les branches professionnelles après recommandations de France compétences, **plus de 5,2 milliards d'euros ont été mobilisés par l'institution pour financer, via les opérateurs de compétences (OPCO), les contrats d'apprentissage.**

Les recommandations de France compétences

En 2021, France compétences a lancé deux procédures dans le but de déterminer les NPEC des contrats d'apprentissage. La première procédure visait l'intégration des certifications nouvelles ou qui n'avaient pas encore fait l'objet d'un NPEC.

Au total, 635 diplômes ou titres, donnant lieu à plus de 11 000 positionnements de branches professionnelles, ont été concernés par cet exercice. Ce travail a renforcé la convergence des coûts-contrats par rapport à 2019. Entre 2019 et 2021, les écarts entre les recommandations sur les valeurs minimum et maximum de prix diminuent sensiblement, et ce pour chaque niveau de qualification. Concrètement, cette diminution des écarts signifie que les fourchettes de prix recommandées par France compétences sont plus resserrées.

La deuxième procédure, lancée à la fin de l'année 2021, a visé l'ensemble des certifications ouvertes à l'apprentissage. L'objectif de cette procédure est de réviser les NPEC au regard des évolutions du marché et de l'observation des coûts analytiques des CFA. Ainsi, le 15 décembre 2021, l'ensemble des branches professionnelles ont été appelées à envoyer leurs NPEC.

Des recommandations seront effectuées par France compétences en 2022. **Ces recommandations auront un double objectif : poursuivre la convergence des NPEC en limitant les écarts pour une même certification et contribuer à la soutenabilité financière du système.** L'intégralité des NPEC est mise à disposition de l'ensemble des acteurs dans un référentiel. Ce référentiel est régulièrement mis à jour et est disponible sur [le site internet de l'institution.](#)

Le soutien à l'apprentissage dans le secteur public

Parallèlement à l'action menée pour développer l'apprentissage dans le secteur privé, France compétences a renforcé ses partenariats pour soutenir l'apprentissage dans le secteur public et plus particulièrement dans la fonction publique territoriale. Ainsi, dans le cadre de la loi du 6 août 2019, France compétences a élaboré :

- **une convention de partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)** pour apporter une contribution financière aux contrats d'apprentissage dans la fonction publique territoriale ;
- **un référentiel avec des NPEC spécifiques au titre du secteur public**, mais en cohérence avec le référentiel des NPEC du secteur privé.

Si les autres fonctions publiques ne bénéficient pas de la même organisation législative et réglementaire, France compétences a mis en œuvre avec la Ville de Paris, la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'État des partenariats qui favorisent la régulation de la prise en charge des contrats et, à terme, une harmonisation des pratiques.

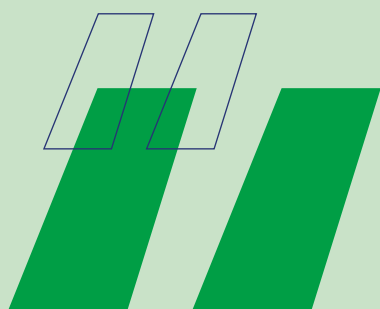
L'observation des coûts de l'apprentissage

L'année 2021 a marqué une étape très importante pour la connaissance des coûts des formations en apprentissage. En effet, après une longue concertation avec les réseaux de CFA et les acteurs de l'apprentissage, France compétences a mis en place l'observation des coûts prévue par la loi « Avenir professionnel ». **Au total, 1 800 organismes de formation (OF) en apprentissage, représentant 650 000 apprentis**, ont ainsi déposé leur comptabilité analytique auprès de France compétences entre avril et juillet 2021. Ces données concernaient l'année 2020. Cet exercice a notamment permis de mieux connaître les modèles économiques des CFA mais aussi de constater certains écarts entre les NPEC en vigueur et les coûts de revient observés.

L'ensemble de ces charges et produits, certification par certification, a pu être analysé et vient désormais enrichir les travaux de recommandation de France compétences. D'autres éléments sont encore à analyser dans les années qui viennent, comme l'utilisation des excédents, des investissements, des mises à disposition gratuites, les modèles économiques ou la structuration des organismes. Ce deuxième exercice d'observation, qui débutera en avril 2022, viendra justement enrichir et compléter ces premiers éléments.



***1 800 organismes de formation
en apprentissage, représentant
650 000 apprentis, concernés
par l'observation des coûts.***



LA PAROLE À PASCALE PEZZOTTA

Chargée de missions au sein de France
compétences sur les sujets de régulation.



Qualiopi : garant de la qualité des formations

□□ L'obligation d'une certification qualité au 1^{er} janvier 2021 pour tous les organismes de formation (OF) souhaitant accéder aux fonds publics ou mutualisés est le volet phare de la loi « Avenir professionnel » du 5 mars 2018 en matière de qualité des formations.

Dans ce cadre, la marque Qualiopi est également délivrée par les instances de labellisation que nous avons reconnues, à savoir : le réseau des Écoles de la 2^e chance en France, la Fédération nationale des bilans de compétences, France éducation international, le label qualité de l'Éducation nationale Eduform, la Région Occitanie, le ministère de l'Intérieur (Délégation à la sécurité routière) et le Réseau national des ateliers de pédagogie personnalisée.

À la fin de l'année 2021, ces sept instances avaient ainsi délivré la certification Qualiopi à plus de 1 500 OF (contre seulement 240 fin 2020).

De cette manière, nous avons largement participé au renforcement de la qualité des prestataires de formation et à la réussite du déploiement de l'obligation légale. Une nouvelle procédure de reconnaissance des instances labellisées prévue fin 2022 permettra de continuer dans cette voie.

Parallèlement, nous avons mené un travail approfondi d'analyse de la convergence des référentiels qualité. Ce travail a conclu à un **alignement quasi parfait des trois référentiels qualité** : le Référentiel national qualité et les deux référentiels de l'enseignement supérieur. Ces derniers sont portés par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) et par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). □□

Nous avons largement participé au **renforcement de la qualité** des prestataires de formation et à la réussite du **déploiement de l'obligation légale.**

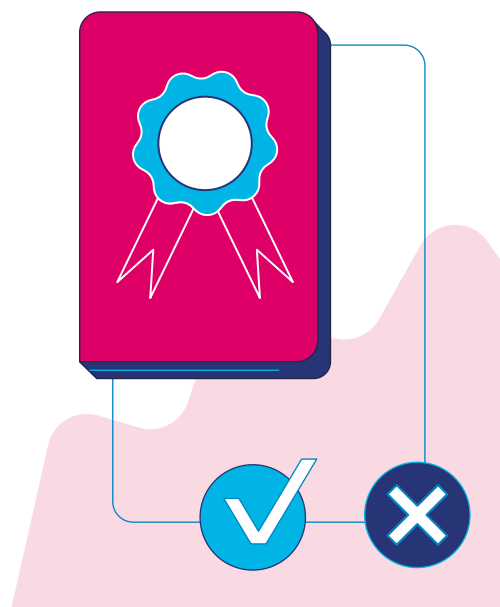
LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Parce que France compétences doit garantir la qualité et la pertinence des certifications et habilitations professionnelles, elle est en charge de l'établissement et de la mise à jour du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du Répertoire spécifique (RS). Afin de partager ces attendus avec tous les organismes certificateurs, en 2021, France compétences a établi et publié de nouvelles notes de doctrine portant sur l'évaluation certifiante et la prise en compte du handicap dans les référentiels. Ces travaux ont été complétés par la participation à de nombreux webinaires.

Un rythme soutenu sans déroger aux exigences de qualité associées

À côté de ces actions de clarification et de pédagogie, l'activité d'instruction s'est fortement accrue. **2 900 dossiers ont été traités** par France compétences tout au long de l'année 2021. Une **augmentation de 25 % des demandes d'enregistrement** a été observée par rapport à 2020. Le délai moyen d'examen de la recevabilité administrative d'un dossier a été de 14 jours et celui de l'instruction d'un peu moins de cinq mois (cinq mois et demi pour les seuls dossiers RNCP). Ces résultats permettent d'estimer **le délai moyen de traitement d'un dossier à six mois**, en comprenant le délai de consultation de la Commission en charge de la certification professionnelle et celui de la notification de la décision. À noter que ce délai moyen est stable depuis 2019 et ce malgré la forte augmentation des volumes.

La qualité de la certification professionnelle représente un enjeu majeur pour France compétences. Les nouvelles exigences légales en matière de qualité ont entraîné un **taux d'acceptation moyen de 41 % au RNCP** (contre 62 % en 2020) **et de 18 % au RS**. En 2022, au-delà de la maîtrise des délais d'instruction qui reste un enjeu central, une attention particulière sera portée au développement de passerelles ou d'équivalences entre les certifications enregistrées.



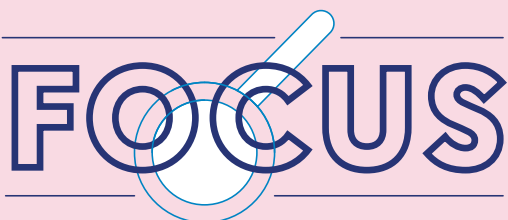
Le renouvellement des certifications pour une meilleure lisibilité de l'offre

Le renouvellement des certifications inscrites au RS, intervenu au dernier trimestre de l'année 2021, a été un grand chantier à forts enjeux. Ce renouvellement concernait l'ensemble des certifications enregistrées avant l'entrée en vigueur de la loi du 5 septembre 2018. **500 dossiers de renouvellement ont pu être traités dans un délai moyen de trois mois, avec un taux d'acceptation de 30 %.**

Parallèlement, les habilitations ministérielles enregistrées au RS sont, elles aussi, arrivées à échéance au 31 décembre 2021. 164 d'entre elles ont répondu au nouveau cadre légal.

Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche de renforcement de la lisibilité de l'offre de certification professionnelle.



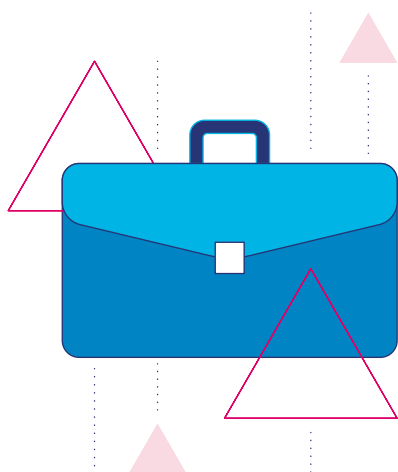


MÉTIERES ÉMERGENTS OU EN FORTE ÉVOLUTION

En 2021, France compétences a lancé le 3^e appel à contribution à destination des branches et syndicats professionnels en vue d'identifier les métiers en forte évolution, en transformation ou émergents. Les certifications relatives à ces métiers font l'objet d'une procédure d'enregistrement simplifiée. Objectif : répondre aux évolutions rapides des besoins en compétences.

Cinq nouveaux métiers ont été ainsi retenus. Ils représentent 8 % des demandes d'enregistrement au RNCP.

Consulter la liste
des métiers émergents



Des actions collectives pour veiller à la bonne utilisation du compte personnel de formation

L'amélioration continue du système d'information (SI) a contribué tout au long de l'année 2021 à la lutte contre la fraude, grâce à une meilleure mise en synergie des acteurs.

Dans ce cadre, un travail étroit est mené par France compétences et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) afin de mieux réguler la qualité de l'offre de formation. Ainsi, tous les organismes et ministères certificateurs doivent identifier l'ensemble des partenaires intervenant sur leurs certifications. Cette déclaration est obligatoire pour qu'une formation soit disponible sur le site du compte personnel de formation (CPF). La déclaration s'effectue très facilement auprès de France compétences. Si aucun partenaire n'est renseigné par le certificateur, alors aucun organisme ne pourra former en mobilisant des financements du CPF, au-delà de lui-même.

En janvier 2022, plus de 170 000 habilitations ont été recensées par France compétences. L'utilisation de ces données, mises à disposition par France compétences, a permis à la CDC d'anticiper et de préparer le blocage des offres de formation ne pouvant justifier de cette habilitation.

Ces actions collectives contribuent à limiter l'utilisation abusive du CPF des usagers afin de leur garantir une équité d'accès à une formation de qualité, reconnue par l'État.

Par ailleurs, les données des répertoires sont mises en ligne quotidiennement sur le site data.gouv.fr.

Ainsi, les principaux partenaires institutionnels de France compétences y accèdent plus facilement.

LA PAROLE À ANDREEA TOMA-PILOT

En charge de la politique de contrôle des certifications professionnelles au sein de France compétences.



Le contrôle des organismes certificateurs

En 2021, nous avons initié **une véritable politique de contrôle des certificateurs et de leurs partenaires** en coordination avec la politique de contrôle de la CDC. Le décret n° 2021-389 du 2 avril 2021 relatif aux conditions d'enregistrement des certifications professionnelles et des certifications et habilitations dans les répertoires nationaux a précisé et approfondi le cadre juridique de cette mission.

Au-delà de signalements effectués aux financeurs et acteurs du contrôle, nous avons procédé en 2021 à la mise en demeure de 52 certificateurs. 37 mises en demeure ont été finalisées durant l'année écoulée.

Elles portaient principalement sur le défaut de déclaration des partenaires ou sur une communication dysfonctionnelle quant à la certification ou aux formations préparant à celle-ci. Une partie de ces problématiques de communication traduisent une mise en œuvre de la certification significativement différente du cadre initialement prévu.

Par ailleurs, ce travail a enrichi l'analyse des dossiers d'enregistrement et explique une partie de la baisse du taux d'acceptation au RNCP.

Une véritable **politique de contrôle** des certificateurs et de leurs partenaires **a été initiée en 2021.**

FAVORISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

France compétences, responsable de l'enregistrement des certifications professionnelles aux répertoires nationaux reconnus sur le marché de l'emploi, est le point national de coordination pour la mise en œuvre du **cadre européen des certifications** (CEC) pour la France.

Ce dernier permet une **classification commune des certifications des pays membres de l'Union européenne (UE)**. Ainsi, chaque pays se doit d'alimenter son cadre national afin d'effectuer un référencement selon des critères posés. Aidant tout employeur ou citoyen à mieux appréhender et comparer les certifications de son propre pays avec celles d'autres États membres, ce cadre facilite directement **la mobilité des actifs au sein de l'UE**.

Chaque pays souhaitant établir ce lien doit préparer un rapport de correspondance détaillé conforme aux dix critères de référence du CEC. Les rapports nationaux de référencement sont présentés au groupe consultatif pour le CEC, qui les approuve s'ils satisfont aux critères de référence.

Dans ce contexte, **France compétences a élaboré le rapport de référencement qui décrit les niveaux du cadre national français**, en liaison étroite avec les membres de la Commission de la certification professionnelle. **Ce rapport décrit les évolutions survenues depuis dix ans dans le système de formation et de certification.**

Désormais, les ministères et organismes certificateurs sont invités à mentionner sur les parchemins des certifications le fait que le niveau de qualification octroyé l'est au titre à la fois du cadre national français et du CEC.

[Consulter ce rapport](#)



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le conseil en évolution professionnelle pour les salariés et travailleurs indépendants est délivré par 18 opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences.

Depuis le lancement, les ambitions de France compétences et de ses opérateurs autour de ce service public, gratuit et personnalisé sont restées inchangées :

- **développer** la mobilisation du conseil en évolution professionnelle par les actifs occupés ;
- **garantir** un service de qualité pour tous les bénéficiaires ;
- **installer** le conseil en évolution professionnelle au cœur des territoires.

Un nombre de bénéficiaires en forte croissance et une qualité de service reconnue

En 2021, 140 113 personnes ont mobilisé le conseil en évolution professionnelle, soit 37 % de plus qu'en 2020.

Les actions des opérateurs régionaux en matière de promotion et de partenariats, ainsi que les impulsions des pouvoirs publics pour rendre le conseil en évolution professionnelle davantage visible, ont contribué à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les profils des bénéficiaires ont peu évolué depuis 2020 : les femmes sont majoritaires ; les employés, d'une part, et les salariés des petites entreprises, d'autre part, sont très représentés. Les publics travaillent plutôt dans les secteurs suivants : santé humaine et action sociale, commerce, autres activités de service et industries manufacturières.

La qualité de service, déjà bien établie, est en amélioration continue. Les délais de prise de rendez-vous ont largement été améliorés et la profondeur de service s'est vue renforcée. **Les bénéficiaires interrogés s'estiment « très satisfaits » du service et affirment que le conseil en évolution professionnelle leur a été « utile, voire très utile ».** 91 % d'entre eux sont satisfaits du conseil personnalisé (premier niveau du conseil en évolution professionnelle) et 85 % à l'issue de leur accompagnement (deuxième niveau du conseil en évolution professionnelle). Six mois après la fin de l'accompagnement, 85 % des personnes estiment que leur situation est plus satisfaisante et 87 % que le conseil en évolution professionnelle leur a été « utile ou très utile ».

Plus largement, en 2021, les opérateurs se sont fortement impliqués aux côtés des pouvoirs publics et des acteurs régionaux afin d'installer ce service public d'accompagnement des actifs occupés au cœur des territoires et des politiques emploi-formation.

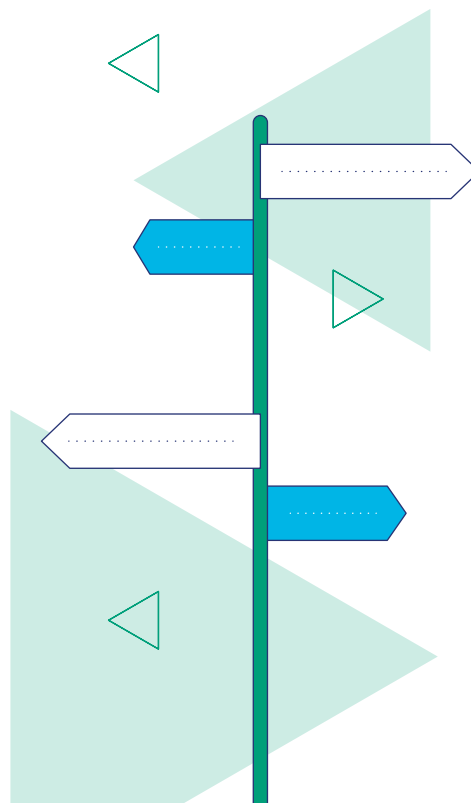
*Le conseil en évolution professionnelle qualifié d' « **utile, voire très utile** » par les bénéficiaires interrogés dont 91 % sont satisfaits.*

En 2022, France compétences poursuivra le pilotage des opérateurs au service de ces ambitions inchangées. L'année 2022 sera également une année de recul et de formulation de nouvelles perspectives. **Une évaluation du marché sera conduite.** Elle viendra nourrir la réflexion en vue du lancement d'un futur marché prévu au début de l'année 2023.

LES PROJETS DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

Oltre son rôle de financeur et de médiation, France compétences a pour mission légale d'établir **des recommandations** sur les règles, modalités et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle par les Associations Transitions Pro. L'établissement est également chargé de mettre en œuvre le **système d'information (SI) commun** aux Associations Transitions Pro. Objectif : promouvoir l'égalité d'accès au projet de transition professionnelle en harmonisant les règles et les pratiques de prise en charge sur l'ensemble du territoire, et préciser la contribution du dispositif aux politiques de transition professionnelle.

En 2020, quatre recommandations avaient été émises sur les règles, modalités et priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle, ainsi que sur la dotation complémentaire de 100 millions d'euros attribuée au titre du plan de relance. **En 2021, France compétences s'est donné pour objectif de suivre ces recommandations et leurs effets**, d'une part, et d'opérer les migrations nécessaires pour aboutir à un SI commun à toutes les Associations Transitions Pro, d'autre part.



Quatre recommandations
*pour harmoniser les règles
de prise en charge du projet
de transition professionnelle.*

Des recommandations et un SI commun, vecteurs d'harmonisation des pratiques

En 2021, France compétences a établi un premier état des lieux des effets de ses recommandations et a constaté qu'elles :

- **amenaient à préciser** la contribution du projet de transition professionnelle aux politiques de formation professionnelle ;
- **constituaient un socle solide** pour l'harmonisation des pratiques et donc pour l'égalité d'accès au projet de transition professionnelle, ainsi que pour la sécurisation des décisions des Associations Transitions Pro.

France compétences, via sa Commission recommandations, a jugé le système de priorités suffisamment équilibré pour ne pas souhaiter d'ajustements à très court terme.

Le suivi de la dotation complémentaire, attribuée dans le cadre du plan de relance, a également fait l'objet d'un suivi au sein de France compétences en 2021 : avec **11 625 projets de transition professionnelle engagés répondant aux critères du plan de relance** (projets ciblant des métiers porteurs ou projets de salariés occupant des emplois fragilisés), les objectifs du plan de relance sont atteints. Un premier travail a été engagé en complément et à cette occasion sur les équilibres entre les coûts et les parcours pris en charge dans le cadre du projet de transition professionnelle.

France compétences s'est plus globalement impliquée dans la structuration des coordinations opérationnelles utiles aux travaux sur le déploiement et l'analyse des dispositifs mobilisables au service des enjeux de transition professionnelle (projet de transition professionnelle, mais aussi Transco ou dispositif démission-reconversion), par essence multi-acteurs

Un système d'information commun à toutes les Associations Transitions Pro.

(État, Associations Transitions Pro et Certif Pro, opérateurs du conseil en évolution professionnelle, opérateurs de compétences (OPCO)...). **Enfin, en 2021, le SI des Associations Transitions Pro est devenu commun**, avec la migration des SI des Associations Transitions Pro d'Île-de-France et de Bretagne, et l'intégration de Transitions Pro Mayotte. Ce SI unique contribue à harmoniser les pratiques d'instruction des projets de transition professionnelle sur l'ensemble du territoire national.

En 2022, France compétences poursuivra le travail sur les coûts/parcours et se réserve la possibilité de revoir les recommandations relatives, notamment, aux priorités de prise en charge des projets de transition professionnelle. L'établissement s'impliquera dans le cadre de ses missions dans les coopérations et la réflexion relatives aux enjeux de transition professionnelle.



AMÉLIORATION

LES TRAVAUX D'ÉTUDE ET D'ENQUÊTE

France compétences conduit des travaux d'évaluation, cherchant notamment à éclairer la réflexion et les décisions de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle. Dans ce cadre, l'année 2021 a été marquée par la réalisation de trois grandes études.

Qualiopi : quel positionnement des prestataires de formation ?

France compétences a mené une enquête qualitative auprès de 71 organismes de formation (OF) et centres de formation d'apprentis (CFA), neuf organismes certificateurs et labellisateurs ainsi que 11 financeurs, entre juin et octobre 2020. Leurs réponses ont nourri l'analyse de la manière dont les prestataires de formation se positionnent à l'égard de la certification qualité. Les résultats, publiés en avril 2021, mettent en évidence la grande diversité des modes de mobilisation des OF au regard de Qualiopi.

Les acteurs déjà inscrits dans des démarches qualité ont été les premiers à accéder à la certification. Mais d'autres OF semblent exclus du processus : ceux ayant la formation comme activité secondaire ou de petits organismes, parfois innovants, mais dont l'organisation les éloigne de ce type de démarche.

Si, pour certains, l'accès à Qualiopi est perçu comme une conformité administrative, il marque, pour d'autres, une transformation durable de l'ensemble de leur structure. L'étude pointe aussi une interrogation sur la portée de Qualiopi : la certification atteste la qualité des process, mais pas nécessairement la qualité des formations dispensées.

Modèles économiques des CFA : quels impacts de la loi « Avenir professionnel » ?

Entre octobre 2020 et mars 2021, 600 CFA ont été interrogés via une enquête quantitative et 50 entretiens individuels menés avec des responsables de CFA.

Objectif : comprendre les nouveaux modèles économiques mis en place suite à la réforme. Les principaux résultats, publiés en juillet 2021, mettent en évidence une situation économique satisfaisante pour la plupart des CFA, du fait de la hausse du nombre d'apprentis.

Deux catégories de CFA ont été impactées positivement par la réforme de 2018 :

- **les CFA de l'enseignement supérieur** délivrant des formations dans le domaine du tertiaire et ayant une autre activité formative ;
- **les CFA historiques de grande taille,** implantés solidement dans leurs territoires et dans leurs métiers.

A contrario, les CFA de taille moyenne, situés en zone rurale et multi-professionnels ont rencontré davantage de difficultés. Cette étude a mis en avant une différence entre les CFA exerçant dans le domaine du tertiaire et ceux de la production, notamment au regard du financement des investissements.

Reconversion professionnelle : quelle pertinence de l'offre d'accompagnement pour la diversité des parcours ?

Afin de mieux comprendre la diversité des parcours de reconversion professionnelle et porter un regard sur la pertinence de l'offre d'accompagnement, France compétences a mené au premier semestre de l'année 2021 une étude de grande ampleur. Au total, près de 900 personnes ayant entamé ou achevé une reconversion professionnelle entre 2016 et 2021 ont été interrogées. Cette enquête a été complétée par 45 entretiens approfondis, puis confrontée au regard des professionnels de l'orientation et du conseil.

Les deux synthèses, publiées en février 2022, rendent compte de la diversité des reconversions : certaines peuvent se dérouler dans l'entreprise de départ, d'autres dans celle d'arrivée ; elles peuvent avoir été longtemps mûries ou réalisées rapidement pour saisir une opportunité. Le recours à la formation est fréquent (dans 58 % des cas) mais non systématique et les formations ne sont pas nécessairement longues. Autre enseignement de l'enquête, le fort recours et la forte appréciation du compte personnel de formation (CPF), mobilisé de manière autonome.

L'offre publique d'accompagnement n'est mobilisée que dans un cas sur trois. Elle ne convient pas à tout le monde, mais constitue une vraie valeur ajoutée pour ceux qui la mobilisent.



CONSULTER L'ENSEMBLE DES RÉSULTATS :

QUALIOPI



MODÈLES ÉCONOMIQUES CFA



RECONVERSION PROFESSIONNELLE



**POUR CONSULTER TOUTES
NOS ÉTUDES**



L'ANIMATION DES OBSERVATOIRES PROSPECTIFS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

L'année 2021 a été marquée par le déploiement de la mission d'animation des travaux des observatoires de branche. Le choix a été fait de privilégier les rencontres entre les responsables techniques, via deux réseaux distincts, mais coordonnés :

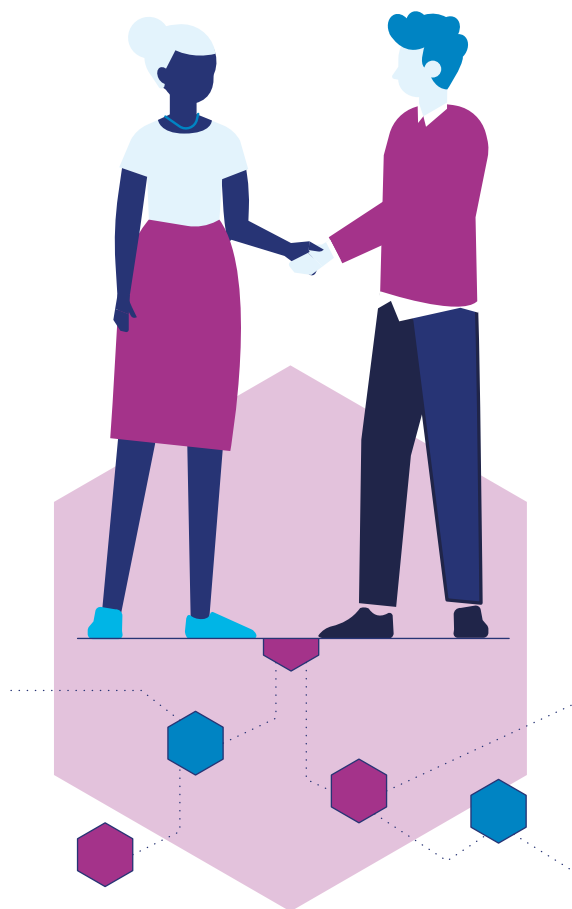
- **un réseau constitué des responsables techniques** au sein des opérateurs de compétences (OPCO), que ces derniers soient chargés directement de fonctions d'observatoire ou plus simplement d'assurer une coordination plus ou moins étendue avec des observatoires autonomes ;
- **un réseau d'une trentaine d'observateurs** autonomes (en général monobranche).

Au total, les deux réseaux réunissent régulièrement 46 responsables techniques, chargés des travaux de **126 observatoires** (sur les 134 recensés). Ces responsables techniques sont réunis tous les deux mois, sur des thématiques d'intérêt commun, tout en favorisant les échanges avec des expertises extérieures : association du Réseau des Carif-Oref (RCO)⁽¹⁾ Réseau emplois compétences (pilote par France Stratégie), Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) et Pôle emploi.

Pour en savoir plus sur le contenu
de ces rencontres



Pour rendre lisibles ces animations, France compétences a organisé régulièrement des **webinaires**, regroupant, outre les responsables techniques, les présidents et vice-présidents des Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE).



(1) Carif-Oref : Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional de l'emploi et de la formation.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION, UN ENJEU CENTRAL

Pour répondre à ces ambitions, France compétences s'est dotée en 2020 d'un schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) pluriannuel. En effet, pour assurer le financement, la régulation comme l'amélioration du système de formation professionnelle et d'apprentissage, France compétences doit veiller à l'optimisation des systèmes d'information (SI) pour une gestion rigoureuse des nombreuses données reçues et produites.

En 2021, le déploiement du SDSI a franchi une nouvelle étape au service des principales missions de France compétences.

Plateforme Certification Pro : accessibilité des données en open data

Les données des deux répertoires nationaux – Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et Répertoire spécifique (RS) – sont accessibles en open data sur le site data.gouv.fr, avec une fréquence de mise à jour quotidienne. Par ailleurs, la plateforme a été améliorée pour donner la possibilité aux organismes certificateurs de **déclarer massivement leurs partenaires habilités**.

Les SI des certificateurs peuvent ainsi alimenter la plateforme de la certification professionnelle de France compétences de manière automatique et sans saisie. Une option particulièrement pertinente pour les certificateurs qui ont un réseau de plusieurs milliers d'organismes habilités.

Plateforme Evol :

vers un accrochage au SI-CPF et à Agora

La plateforme Evol pilote le marché du conseil en évolution professionnelle en consolidant l'activité des 18 opérateurs régionaux sélectionnés par France compétences pour délivrer le conseil en évolution professionnelle aux actifs occupés. En 2021, des travaux ont été entamés afin que les données issues de cette plateforme puissent être partagées dans la base de données de la formation professionnelle intitulée Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (Agora).

Plateforme Karoussel :

une solution pour traiter des millions de données

La plateforme Karoussel reçoit, consolide et analyse les données liées aux coûts de l'apprentissage. En 2021, un module a été dédié au premier exercice de dépôt des données comptables des centres de formation d'apprentis (CFA). 2,5 millions de données provenant d'environ 2 000 organismes ont ainsi pu être traitées grâce à des outils de transformation et de business intelligence.

***2,5 millions de données
traitées, émanant
de 2 000 organismes.***

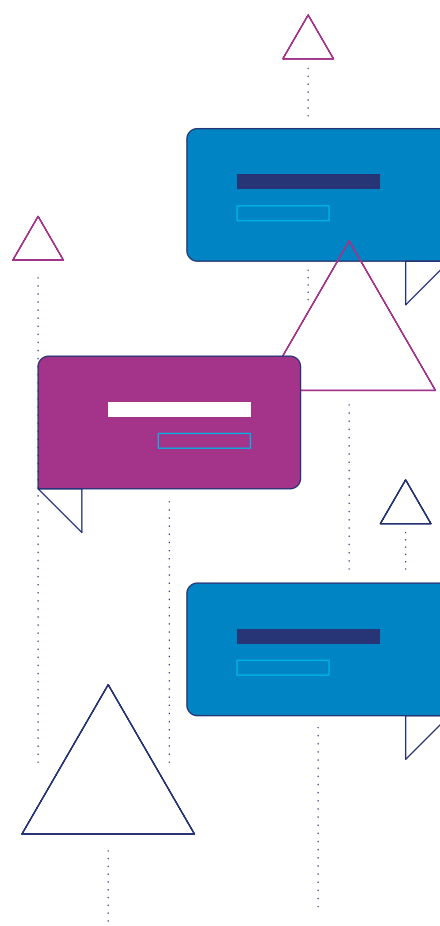
Un système d'information (SI) commun à l'ensemble des Associations Transitions Pro

Le SI des Associations Transitions Pro a été intégralement déployé à la fin de l'année 2021, à l'issue de la migration des Associations Transitions Pro d'Île-de-France et de Bretagne, et l'intégration de Transitions Pro Mayotte. Ce SI unique contribue à harmoniser les pratiques d'instruction des projets de transition professionnelle sur l'ensemble du territoire national et à optimiser le pilotage du dispositif.

Un référentiel par opérateur de compétences (OPCO) pour assurer le nouveau système de collecte

Pour assurer la mise en place du nouveau système de collecte, dès janvier 2022, France compétences, la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), les Unions de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), la Mutualité sociale agricole (MSA) et les OPCO ont travaillé ensemble tout au long de l'année 2021.

À partir d'avril 2022, France compétences va transmettre mensuellement aux OPCO leur référentiel d'entreprises. Il s'agit d'un véritable changement car c'est la première fois que les OPCO vont constituer leur portefeuille « clients » à partir de données qui ne proviennent pas de leurs services mais des acteurs publics tels que France compétences, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et le groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales (GIP-MDS).



*Les SI au service des ambitions
de France compétences.*



LA PAROLE À KARINE DARTOIS

Médiatrice de France compétences.

La médiation de France compétences, trois ans déjà !

Trois années pour construire la médiation de France compétences. Trois années de dialogue avec l'ensemble des acteurs afin que le recours à la médiation devienne naturel.

La fonction de médiation s'est installée dans un contexte simultané de création de France compétences. C'est la première fois qu'une médiation est instituée au niveau national dans la formation professionnelle.

La médiation de France compétences intervient à la demande des usagers du conseil en évolution professionnelle ou du projet de transition professionnelle pour tenter de résoudre à l'amiable et gratuitement les différends qui les opposent aux opérateurs chargés de dispenser ces services : les Associations Transitions Pro et les opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés.

En trois ans, il a fallu appréhender, construire et expliciter cette nouvelle fonction, afin de lui réserver une place singulière garantissant les valeurs de déontologie auxquelles je suis attachée. Évidemment, l'installation de la fonction est passée par l'instauration d'un dialogue privilégié avec les acteurs concernés.

Depuis 2019, j'ai traité 988 demandes de médiation et émis neuf recommandations visant à améliorer l'équité de traitement et l'égalité d'accès à la formation de tous les usagers.

En 2021, lors de la publication de mon rapport d'activité, je reviens sur les étapes franchies durant ces trois années, formule de nouvelles propositions d'amélioration et assure un suivi de mes précédentes recommandations.

Consultez le rapport d'activité 2021
de la Médiatrice



Trois ans de dialogue avec l'ensemble
des acteurs afin que le **recours à la**
médiation devienne naturel.



CHAPITRE 4



PERSPECTIVES 2022



UN RÔLE DE RÉGULATEUR RENFORCÉ

Investie de ses missions, France compétences continuera à placer l'ensemble de son expertise et de ses ressources au service des projets de formation des actifs en 2022. Agissant au plus près des besoins du marché de l'emploi, France compétences verra son rôle de financeur et régulateur encore renforcé.

En effet, en centralisant à partir de 2022 l'essentiel des fonds mutualisés (issus de la contribution unique des entreprises à la formation professionnelle et à l'apprentissage), elle veillera à une redistribution de ces fonds, la plus adaptée aux besoins du système. Outre cette répartition des fonds, France compétences continuera en 2022 à s'appuyer sur ses différents leviers (régulation des certifications professionnelles et des niveaux de prise en charge de l'apprentissage) afin de réguler l'écosystème de la formation et de l'apprentissage.

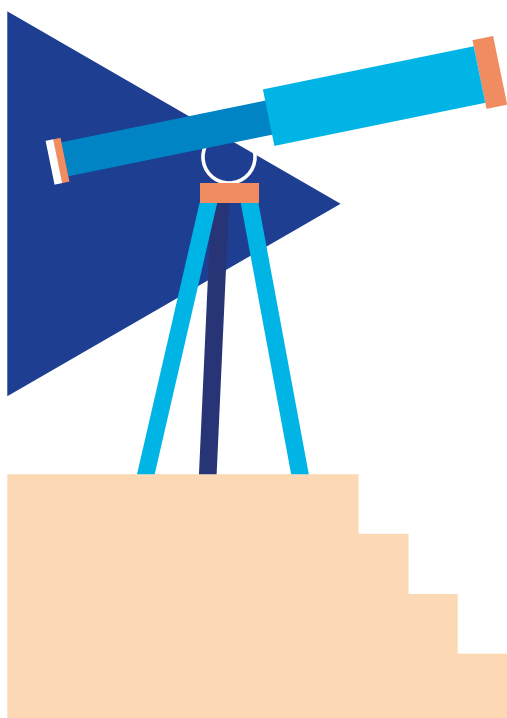


DES ENJEUX CLÉS, DES PERSPECTIVES

Détermination des niveaux de prise en charge

En décembre 2021, France compétences a lancé la deuxième procédure générale de détermination des niveaux de prise en charge (NPEC) des contrats d'apprentissage. Toutes les branches professionnelles ont été appelées à remonter leurs NPEC.

À partir de ces éléments et de l'observation des coûts, France compétences formulera de nouvelles recommandations en 2022 avec un double objectif : poursuivre la convergence des NPEC en limitant les écarts pour une même certification et contribuer à la soutenabilité financière du système.



Certification professionnelle

Au-delà de la maîtrise des délais d'instruction, qui reste un enjeu central pour la certification, une attention particulière sera portée en 2022 au développement de passerelles ou d'équivalences entre certifications enregistrées. France compétences renforcera également sa politique de contrôle des certifications professionnelles et la lutte contre la fraude au compte personnel de formation (CPF).

Observation des coûts

Un second exercice de dépôt des comptes analytiques des centres de formation d'apprentis (CFA) sera lancé en 2022. Les éléments économiques et analytiques remontés concerneront l'année civile 2021. Ces données, une fois consolidées, aideront France compétences à mieux connaître les coûts des formations en apprentissage et à observer les principales évolutions de leurs modèles économiques. France compétences pourra ainsi adapter ses recommandations en conséquence.

Plus largement, France compétences a pour ambition d'élargir l'observation des coûts à d'autres dispositifs et modalités de formation : projet de transition professionnelle, contrat de professionnalisation, etc.

Qualité de la formation

La première procédure d'habilitation des instances de labellisation en charge de la marque Qualiopi arrivant à échéance, une nouvelle procédure de reconnaissance de ces instances sera lancée à la fin de l'année 2022. Par ailleurs, la deuxième conférence annuelle sur la qualité dans l'enseignement supérieur sera organisée en fin d'année 2022.

Conseil en évolution professionnelle des actifs occupés

L'année 2022 sera une année de prise de recul et de formulation de nouvelles perspectives. Une évaluation du marché sera conduite. Elle alimentera les réflexions en vue du lancement d'un futur marché prévu au début de l'année 2023.

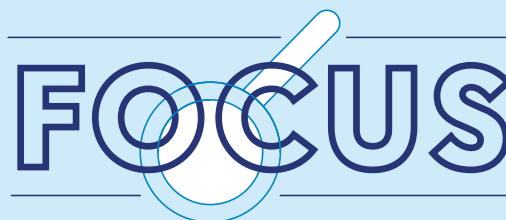
Projets de transition professionnelle

En 2022, France compétences poursuivra le travail sur les coûts/parcours des projets de transition professionnelle et se réserve la possibilité de revoir les priorités du dispositif. L'objectif : répondre aux enjeux en matière de transition professionnelle auxquels se confronte le monde du travail.

Plusieurs enquêtes et études seront lancées ou publiées en 2022

Planifiée en juin 2022, une enquête sera dédiée à l'identification des freins au développement de logiques pédagogiques efficaces dans les achats publics de formation. Une grande enquête sera menée, en lien avec d'autres acteurs, afin de mieux comprendre l'utilisation du CPF par les actifs. Les trajectoires des bénéficiaires du conseil en évolution professionnelle des actifs occupés feront également l'objet d'une étude en 2022.

En 2021, France compétences a lancé les premiers travaux pour **la mise en place d'une grande bibliothèque numérique destinée à faciliter l'accès aux travaux produits par les observatoires de branche**. Une première version de ce moteur de recherche intelligent est attendue pour le mois de juillet 2022.



LE NOUVEAU SYSTÈME DE COLLECTE ET LE RÔLE DE FRANCE COMPÉTENCES

Afin de garantir une simplification des démarches pour les entreprises, à compter de 2022, la collecte de la contribution au titre de la formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage sera assurée par les Unions de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) et la Mutualité sociale agricole (MSA), en lieu et place des opérateurs de compétences (OPCO). Les sommes collectées seront centralisées par France compétences et réparties entre les opérateurs. France compétences s'est mobilisée tout au long de l'année 2021 afin d'investir pleinement son rôle et répondre à ces nouveaux défis.

Quel rôle pour France compétences ?

En lien avec son rôle de répartiteur financier, France compétences joue également un rôle de facilitateur. Dans ce but, elle mettra à disposition dès le début de l'année 2022 un moteur de recherche grâce auquel le déclarant identifiera son OPCO de rattachement, au regard de sa convention collective ou de son activité principale exercée. Cette information aide les entreprises et les établissements à réaliser leur déclaration sociale nominative (DSN). Cet outil sera accessible directement sur le site internet de l'institution.

**DES FEMMES ET DES HOMMES
AU SERVICE DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DE L'APPRENTISSAGE**





Alain Alexandra Ali Aline Andreea Annaïg Anne Antoine Arnaud
Ashley Béatrice Blandine Bounma Brigitte Bruno Carine Cécile
Charlotte Christian Christine Christophe Claire Clémence Corina David
Delphine Didier Dina Dominique Elena Élodie Emilia Emmanuelle Éric
Estelle Fabienne Francis Franck François Françoise Gaëlle Garance
Geneviève Géraldine Gonzague Goulven Gwénola Hugues Imad
Inès Isabelle Isaline Jean-Christophe Jean-François Jean-Louis
Jean-Pierre Jennifer Jérôme Jessica Joëlle Julian Karima Karine Kate
Kevin Lamia Laura Laurence Laurent Léa Léonore Louis Lucille
Magali Marc Marc-Antoine Marco Marie-Dominique Marie-Joana
Marie-Lydie Marie-Lys Marine Marlène Maryse Mathilde Max Maxime
Mazouza Mélanie Michel Michèle Mikaël Mira Muriel Nadir Nathalie
Néophita Noëla Noria Odile Olivier Pascal Pascale Patient Patricia
Philippe Pierre Priscilla Raphaëlle Renaud Rodolphe Samira Séverine
Sophie Stéphane Stéphanie Toumany Valérie Véronique Victor Vincent
Wahbi Wilfried Xavier Yann Yannick Yves



GLOSSAIRE

ACOSS :

Agence centrale des organismes de sécurité sociale

AGORA :

Assistance à la gestion des organisations
et de leurs activités

ASP :

Agence de services et de paiement

CARIF-OREF :

Centre animation ressources d'information
sur la formation/Observatoire régional de l'emploi
et de la formation

CDC :

Caisse des dépôts et consignations

CEC :

Cadre européen des certifications

CFA :

Centre de formation d'apprentis

CFDT :

Confédération française démocratique du travail

CNFPT :

Centre national de la fonction publique territoriale

COP :

Convention triennale d'objectifs et de performance

COVID-19 :

Acronyme anglais désignant la maladie
du coronavirus

CPF :

Compte personnel de formation

CPF CDD :

Compte personnel de formation pour les salariés
en contrat à durée déterminée

CPF TP :

Compte personnel de formation de transition
professionnelle

CPNE :

Commission paritaire nationale de l'emploi

CSA :

Contribution supplémentaire à l'apprentissage

CSP :

Contrat de sécurisation professionnelle

CTI :

Commission des titres d'ingénieur

DARES :

Direction de l'animation de la recherche, des études
et des statistiques du ministère du Travail

DGEFP :

Délégation générale à l'emploi et à la formation
professionnelle

DSN :

Déclaration sociale nominative

ETPT :

Emploi temps plein travaillé

FPSPP :

Fonds paritaire de sécurisation des parcours
professionnels

FSE :

Fonds social européen

GIP-MDS :

Groupement d'intérêt public Modernisation des déclarations sociales

HCÉRES :

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

MEDEF :

Mouvement des entreprises de France

MSA :

Mutualité sociale agricole

NPEC :

Niveaux de prise en charge

OF :

Organisme de formation

OPCO :

Opérateur de compétences

OPMQ :

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications

PIC :

Plan d'investissement dans les compétences

QUALIOPI :

Marque créée par le ministère du Travail. Elle a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage. Cette marque pourra être délivrée par des organismes certificateurs retenus par le Cofrac ou par les instances nationales de labellisations reconnues par France compétences.

RH :

Ressources humaines

RNCP :

Répertoire national des certifications professionnelles

RS :

Répertoire spécifique

SDSI :

Schéma directeur des systèmes d'information

SI :

Système d'information

SI-CPF :

Système d'information du compte personnel de formation

UE :

Union européenne :

URSSAF :

Union de recouvrement de cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales



FRANCE COMPÉTENCES - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Date de publication : juin 2022

Directeur de la publication : Stéphane Lardy, Directeur général

Rédaction et coordination : Direction de la communication

Conception, création et réalisation graphique : belazar

ISSN : 2825-9351

La **qualité** de la formation est au cœur de chaque action de **France compétences**, au bénéfice de tous les actifs.

Créée le 1^{er} janvier 2019 par la loi « Avenir professionnel », France compétences est l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration de ce secteur.

En trois ans, France compétences a su trouver sa place dans l'écosystème et obtenir les résultats attendus. Par ses actions, elle contribue à proposer **une offre de certification plus lisible, en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi**, afin que tous les actifs et professionnels puissent accéder aux dispositifs facilitant leur formation, leur évolution et leur reconversion.

Le déploiement du conseil en évolution professionnelle, avec la même efficience et qualité quelle que soit la région en France, contribue directement à ces mêmes ambitions auprès des actifs occupés. Ce service gratuit et personnalisé leur permet de prendre des décisions éclairées pour leur avenir.

Afin de soutenir l'accès à la formation des jeunes, France compétences **a contribué à restreindre les disparités du marché de l'apprentissage par ses travaux menés sur la convergence des niveaux de prise en charge des contrats.**

Grâce aux dialogues pérennes, fruit des synergies déployées avec les acteurs de l'écosystème, notamment par le biais de sa Médiatrice, et aux travaux menés par France compétences, **un cadre commun et harmonisé des projets de transition professionnelle** a été mis en place. Cette homogénéisation des pratiques favorise une meilleure égalité d'accès des usagers à ce dispositif, tout en sécurisant leur parcours de reconversion.

Enfin, la qualité de la formation est au cœur de chaque action de France compétences, au bénéfice de tous les actifs, en cohérence avec le déploiement de la marque Qualiopi, qui constitue une garantie de poids pour chaque actif dans le choix de sa formation comme dans celui de l'organisme de formation.



📍 6, rue du Général Audran – 92400 Courbevoie
✉ presse@francecompetences.fr

SUIVEZ-NOUS SUR : [!\[\]\(989821f0e814a042e42fe7492163fe43_img.jpg\)](#) [!\[\]\(a8ba13b4b543263e7f2f18e7a8ea7cfd_img.jpg\)](#) [!\[\]\(4f40bf2e2235f7874a94383c6c55c4bc_img.jpg\)](#)
www.francecompetences.fr